



PLAN DE VIGILANCE – ANNÉE 2024

Date de publication : Mai 2025

Table des matières

1. Introduction	2
2. Cadre du plan de viailance	6
3. Cartoographie des risques	8
4. Gestion des risques Stellantis	10
5. Mécanisme d'alerte	26
6. Svstème de surveillance	28
7. Rapport d'implémentation	31
8. Annexe	32

Ce document vise à aborder le Plan de Vigilance afin d'assurer le respect de la loi française en matière de Devoir de Vigilance. Certains éléments présentés dans ce document proviennent du Rapport Annuel publié en février 2025, et des données qui sont régulièrement mises à jour. Des différences peuvent exister entre ce document et la Déclaration de durabilité en raison de cadres réglementaires, de lignes directrices et de pratiques de marché variables entre la Vigilance et le reportant CSRD.

1. Introduction

Lors de la création de Stellantis pour donner suite à la fusion de Fiat Chrysler Automobiles (« FCA ») et du Groupe PSA (Peugeot S.A.) en janvier 2021, nous avons revu les normes de comportement que nous respecterons et auxquelles nous serons tenus mutuellement responsables. Forts de nos marques automobiles emblématiques, d'une communauté riche de nombreuses nationalités, d'importantes activités industrielles dans plusieurs pays et d'une large clientèle couvrant de nombreux marchés, nous avons défini nos quatre valeurs comme fondement de nos opérations. Nos valeurs sont le fondement de tout ce que nous faisons, incarnant notre engagement à être centrés sur le client, à réussir ensemble, à faire preuve d'agilité et d'innovation, et à prendre soin de l'avenir.



Nous mettons le client au cœur de notre action

Le client est au centre de tout ce que nous faisons



Nous gagnons ensemble

Une énergie puissante naît de la victoire collective et de l'exploitation de la diversité qui est l'une de nos principales forces.



Nous sommes agiles et innovants

Agilité et innovation repoussant sans cesse les limites du possible



Nous préservons l'avenir

Un engagement collectif pour faire une différence positive non seulement pour notre Société, mais pour tous nos employés, nos communautés et notre planète

1.1. Présentation de l'activité :

Stellantis est un constructeur automobile et fournisseur mondial de solutions de mobilité, spécialisé dans la conception, l'ingénierie, la fabrication, la distribution et la vente de véhicules et de composants dans le monde entier. Stellantis conçoit, développe, fabrique, distribue et commercialise des véhicules répartis sur cinq portefeuilles : (i) des véhicules de luxe sous la marque Maserati ; (ii) des véhicules haut de gamme sous les marques Alfa Romeo, DS et Lancia ; (iii) des SUV sous la marque Jeep ; (iv) des marques américaines incluant les véhicules Dodge, Ram et Chrysler ; et (v) des marques européennes incluant les véhicules Abarth, Citroën, FIAT, Opel, Peugeot et Vauxhall. Stellantis centralise ses activités de conception, d'ingénierie, de développement et de fabrication afin d'assurer une efficacité opérationnelle à l'échelle mondiale. En 2024, Leapmotor International, coentreprise dirigée par Stellantis, a lancé ses activités de distribution des véhicules de Leapmotor, un nouveau constructeur chinois de véhicules à énergie, hors de Chine. Stellantis assure la livraison de ses véhicules avec la vente de pièces et d'accessoires, ainsi que des contrats de service, à travers le monde entier. D'autre part, Stellantis propose des services de financement, de leasing et de

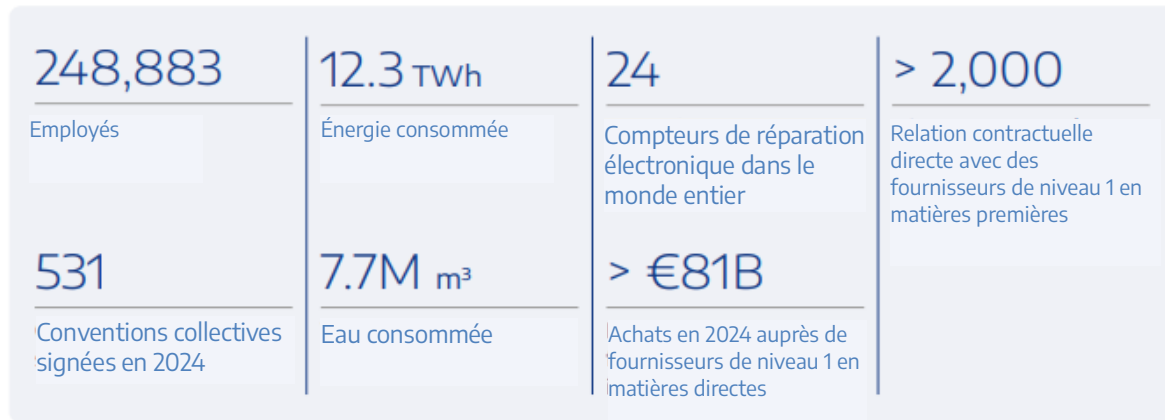
location aux particuliers et aux concessionnaires, disponibles via ses filiales, coentreprises et accords commerciaux avec des établissements financiers tiers. Jusqu'en décembre 2024, Stellantis opérait dans le secteur des systèmes de production sous la marque Comau.

Segments à présenter	
Amérique du Nord	Stellantis fabrique, distribue et vend des véhicules aux États-Unis, au Canada et au Mexique sous des marques telles que Jeep, Ram, Dodge, Chrysler, FIAT et Alfa Romeo, avec des usines de fabrication dans ces pays.
Europe élargie	Stellantis fabrique, distribue et vend des véhicules en Europe, notamment dans l'UE, au Royaume-Uni et dans les pays de l'AELE. La société exploite des marques grand public telles que Citroën, FIAT, Opel, Peugeot et Vauxhall, ainsi que des marques haut de gamme telles qu'Alfa Romeo, DS et Lancia. Ses usines de production sont situées en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Pologne, au Portugal, en Serbie et en Slovaquie. En 2024, Stellantis a commencé à distribuer des véhicules de marque Leapmotor.
Moyen-Orient et Afrique	Stellantis fabrique et commercialise des véhicules en Turquie, en Algérie et au Maroc sous des marques telles que Peugeot, Citroën, Opel, FIAT et Jeep. Les usines de fabrication sont principalement situées au Maroc, en Algérie et en Turquie, par le biais d'une coentreprise. En 2024, Stellantis a commencé à distribuer des véhicules de marque Leapmotor.
Amérique du Sud	Stellantis fabrique, distribue et vend des véhicules en Amérique du Sud et en Amérique centrale, principalement les marques FIAT, Jeep, Ram, Peugeot et Citroën, principalement au Brésil et en Argentine, où se trouvent ses principales usines de fabrication.
Chine, Inde et Asie-Pacifique	Stellantis fabrique, distribue et vend des véhicules dans la région Asie-Pacifique, notamment en Chine, au Japon, en Inde, en Australie et en Corée du Sud, par l'intermédiaire de filiales et de coentreprises. Les principales marques sont Jeep, Peugeot, Citroën, FIAT, DS et Alfa Romeo. La production est réalisée en Inde et en Malaisie via la coentreprise FIAPL et Stellantis Gurun (Malaisie). Les véhicules Citroën et Peugeot sont produits en Chine par DPCA dans le cadre d'accords de licence. En 2024, Stellantis a commencé à distribuer les véhicules de la marque Leapmotor en Asie-Pacifique, hors Chine.
Maserati	Stellantis conçoit, développe, fabrique, distribue et commercialise des véhicules de luxe Maserati dans le monde entier, grâce à ses sites de conception, d'ingénierie et de fabrication basés en Italie.

Stellantis détient des participations dans divers domaines, notamment la vente de voitures d'occasion, les services de mobilité via Free2move et Share Now, des entreprises de logiciels et de données, ainsi que des investissements comme Archer Aviation. La société est également présente dans le domaine du financement des concessionnaires et des clients en Amérique du Nord, en Europe élargie, en Amérique du Sud et en Chine, et a exploité la marque Comau pour les systèmes d'automatisation industrielle jusqu'en décembre 2024. Ses services complémentaires incluent la comptabilité, la paie, la fiscalité, les assurances, l'informatique, la gestion des installations, la sécurité et la gestion de trésorerie. Stellantis est un acteur majeur de la mobilité durable, elle se

concentre sur les véhicules autonomes, connectés, électrifiés, partagés et d'occasion, ainsi que sur la micromobilité et les véhicules utilitaires.

Nos ressources clés en 2024



1.2 Osez avancer pour la durabilité

Stellantis s'engage à « montrer la voie à suivre » en repoussant les limites et en adoptant un nouvel état d'esprit sur les marchés de la mobilité. Notre présence mondiale, notre portefeuille de marques unique et notre excellence opérationnelle constituent un fondement solide pour notre plan stratégique visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2038. Nous aspirons à établir des références dans le secteur et à exceller dans la création de valeur pour toutes les parties prenantes.

Nombre des objectifs fixés dans le plan stratégique « Dare Forward 2030 » de la Société dépendent de la transition du secteur vers l'électrification complète, de politiques favorables aux véhicules électriques à batterie (par exemple, infrastructures de recharge, incitations à l'achat de véhicules électriques à batterie) et de la disponibilité d'énergies décarbonées. Ces objectifs sont devenus de plus en plus ambitieux compte tenu des tendances en matière de dynamique de marché, de politique gouvernementale et de réglementation apparues depuis le lancement du plan en mars 2022. Bien que les objectifs restent en place, la rapidité et la trajectoire à laquelle ils pourront être atteints font l'objet d'une évaluation continue par la Société.

Nos trois piliers :



Flottes

La responsabilité éthique est au cœur de notre organisation et sert à créer un avenir durable de mobilité pour nos clients, nos employés et notre planète.



Tech

Notre ambition est d'adopter des idées révolutionnaires qui renforceront notre leadership en offrant une mobilité innovante, propre, sûre et abordable.

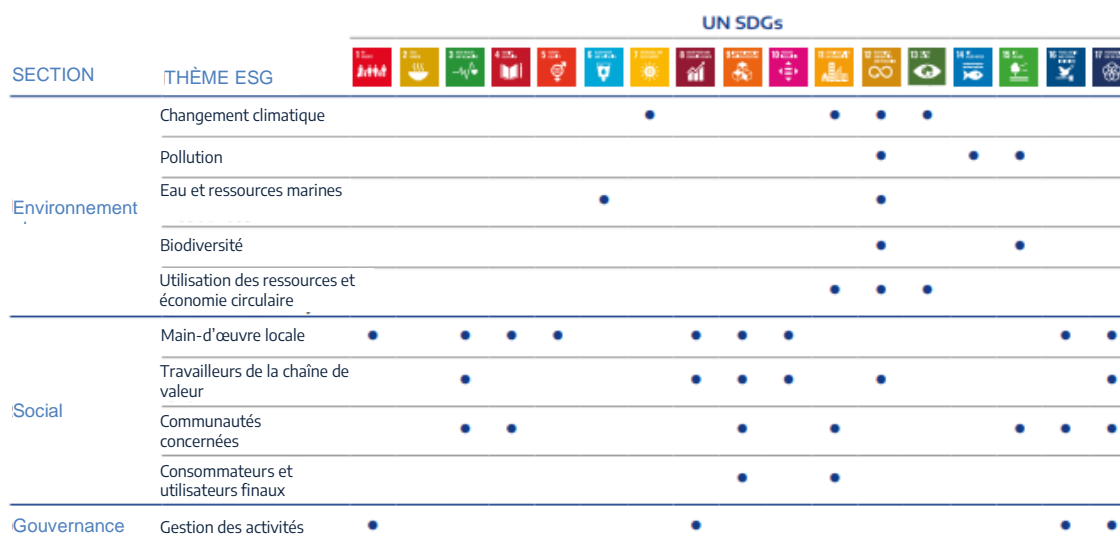


Valeur

Notre ambition est d'être « sans égal » en matière de création de valeur pour toutes les parties prenantes, tout en libérant notre esprit d'entreprise.

Stellantis vise la neutralité carbone mondiale en réduisant son empreinte carbone grâce à plusieurs initiatives. Il s'agit : (i) réduire les émissions de CO₂ en proposant une gamme variée de véhicules électriques à batterie (BEV) et hybrides rechargeables (PHEV) et en innovant avec des technologies sobres en carbone ; (ii) adopter un système de production à faible empreinte carbone utilisant une énergie décarbonée ; et (iii) améliorer la performance environnementale de la chaîne d'approvisionnement en réduisant activement les émissions. La Société soutient également l'économie circulaire en prolongeant la durée de vie des véhicules et des pièces, et en recyclant les matériaux et les véhicules hors d'usage pour en faire de nouveaux produits. Au-delà de ses objectifs environnementaux, Stellantis s'engage en faveur des droits humains et de l'équité tout au long de sa chaîne de valeur, tel que le précise son Code de conduite. Cet engagement s'intègre aux décisions commerciales et aux plans stratégiques. En tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies, Stellantis aligne ses objectifs de développement durable et ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») sur les Objectifs de développement durable (« ODD »).

Contribution aux ODD



1.3 Notre engagement en faveur des droits humains

Nous aspirons à exploiter des installations qui privilégient la dignité et l'autonomisation et établissent une norme internationale en matière de fabrication éthique. Par l'innovation et la collaboration, nous aspirons à mener le secteur vers un avenir où les droits des travailleurs sont respectés, les communautés prospèrent et les produits reflètent notre engagement en matière de responsabilité sociale. Notre réussite commerciale repose sur notre engagement auprès des communautés concernées afin de favoriser le soutien local. En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, nous croyons en la responsabilité des entreprises en matière de droits humains, reconnaissant des documents tels que les Principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Stellantis met l'accent sur la création de valeur éthique par le biais de sa Politique des droits humains, de son Code de conduite, de sa Politique d'engagement des parties prenantes, de ses lignes directrices mondiales en matière d'achats responsables (« GRPG, en anglais ») et de sa Politique de libre consentement préalable et éclairé (« CLPE »). Conformément aux lois et aux principes internationaux, Stellantis respecte le droit des peuples autochtones à consentir ou à s'opposer aux activités ayant un impact sur leurs terres et leurs ressources, conformément à ses valeurs fondamentales d'éthique et d'intégrité.

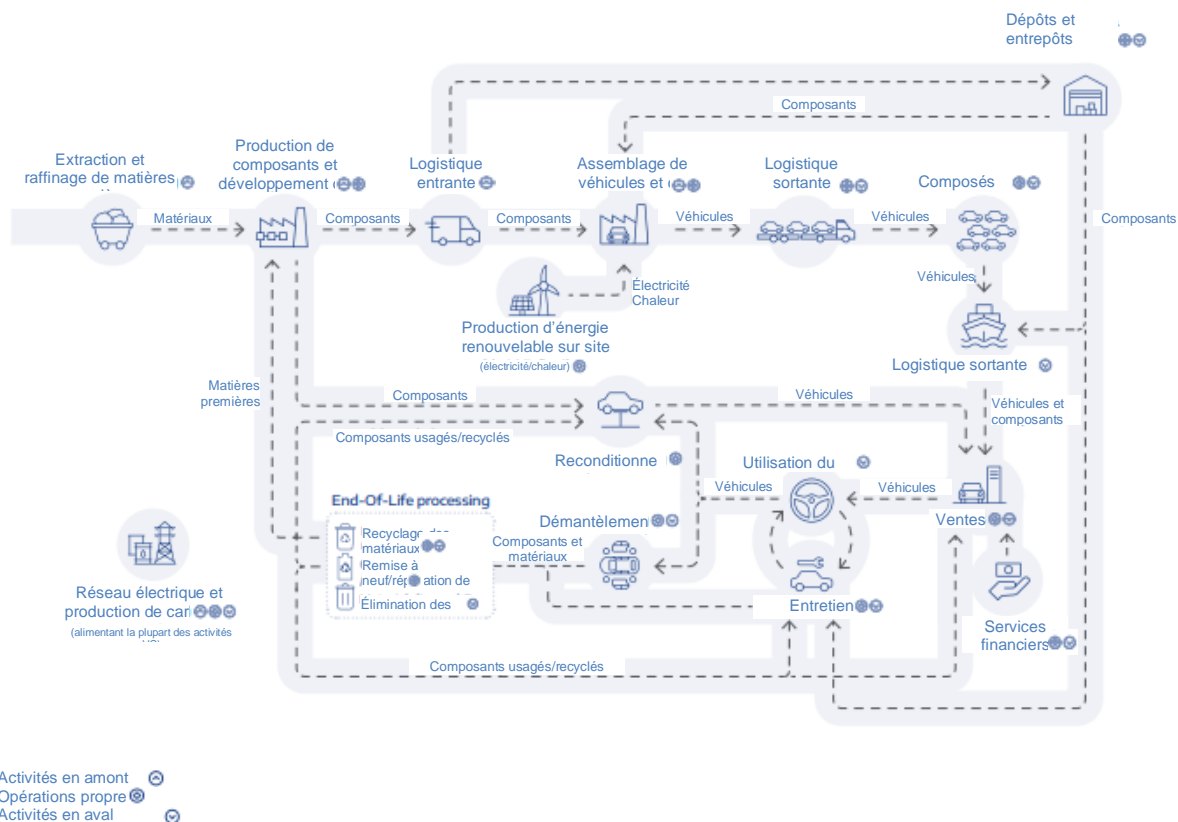
1.4 Création d'une valeur partagée et durable pour nos parties prenantes

En collaboration avec nos parties prenantes, nous relevons les défis sociétaux, environnementaux et économiques, façonnant ainsi nos objectifs de développement durable. Notre Politique d'Engagement des Parties Prenantes souligne notre engagement en faveur de la collaboration et du dialogue, notamment sur les aspects de développement durable de notre stratégie. Elle détaille nos principales parties prenantes, l'organisation de l'engagement, son objectif, y compris les différents sujets qu'elle peut couvrir, et la manière dont les résultats sont pris en compte par Stellantis. Nous informons régulièrement notre Comité des droits humains et le Comité ESG du Conseil d'Administration des dialogues pertinents avec les parties prenantes et suivons l'efficacité, les actions et les objectifs de la Politique. Grâce à un dialogue global, Stellantis vise à comprendre ses parties prenantes, à identifier les risques et les évolutions technologiques, et à adapter son modèle économique en conséquence afin de respecter les droits humains dans ses opérations. Cette interaction informe, modifie et renforce également notre processus de diligence raisonnable et notre évaluation de l'importance relative, intégrés dans un système de surveillance, de communication et de reporting pour la responsabilité.

1.5 Chaîne de valeur

La chaîne de valeur en amont de Stellantis impacte divers secteurs, notamment la recherche et développement (« R&D ») et les services logistiques. Les principales activités consistent en l'extraction des ressources, le moulage, l'emboutissage, l'usinage, le traitement thermique et la production de composants tels que les phares, les pneus et les batteries. Les fabricants de composants et les usines d'assemblage de véhicules de Stellantis ou de coentreprises entretiennent généralement des relations stables et durables, avec différents niveaux d'intégration verticale.

Chaîne de valeur Stellantis



Le processus d'assemblage des véhicules comprend le soudage de la carrosserie, la peinture et le pré-assemblage, réalisés soit dans les usines Stellantis, soit par des fournisseurs. La production des composants est externalisée auprès de fournisseurs de niveau 1, qui sous-traitent ensuite à des fournisseurs de niveau N et N+2, formant ainsi une structure de main-d'œuvre à plusieurs niveaux. Stellantis maintient des contrats directs avec plus de 2 000 fournisseurs de niveau 1 et de nombreux autres fournisseurs de niveau N+2 et plus. La transition de l'industrie automobile vers l'électrification et la connectivité transforme la chaîne de valeur de Stellantis, ce qui nécessite des partenariats avec des fournisseurs d'électronique et de technologie, notamment des développeurs de logiciels. Cette transformation implique également des alliances stratégiques et le recours à de matériaux avancés et des minéraux rares.

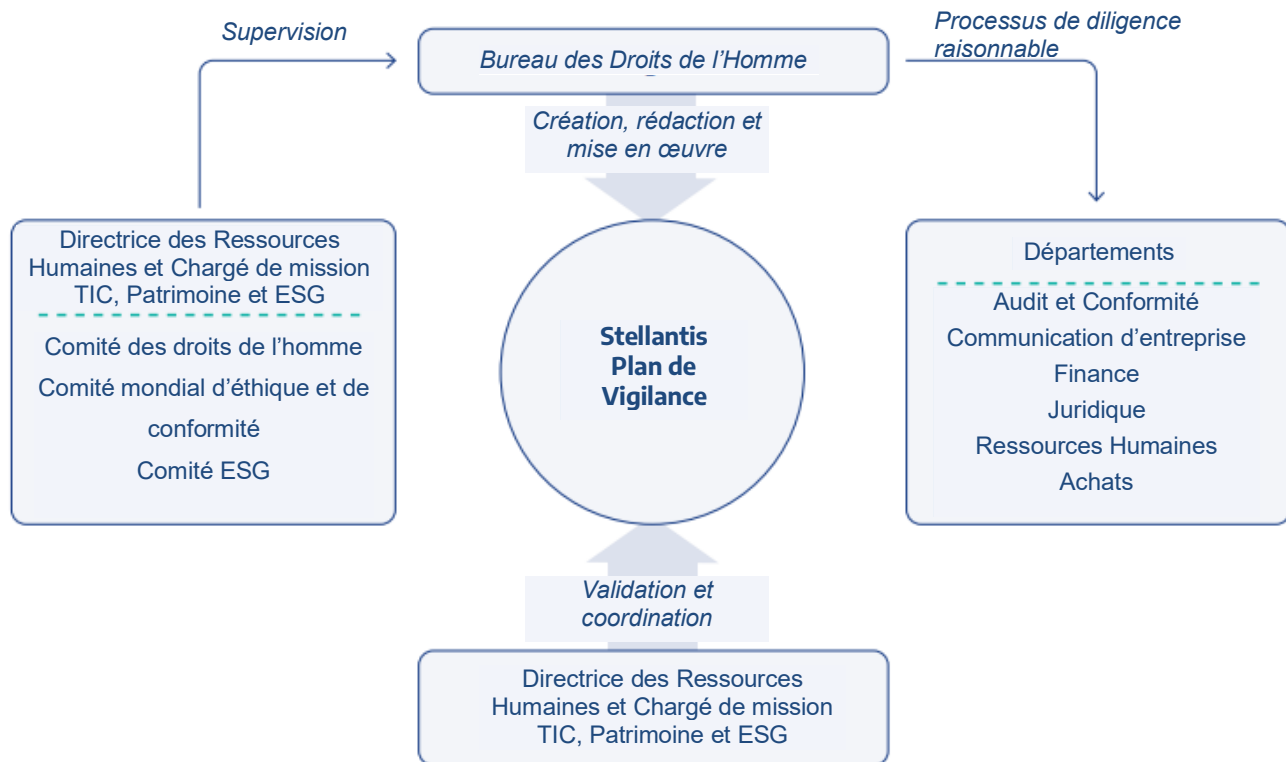
Nos activités en aval englobent la vente de véhicules, les services après-vente, la maintenance et les activités de fin de vie. Nous gérons la logistique et la distribution des entrepôts aux concessionnaires, aux importateurs ou aux sociétés de gestion de flottes. Les véhicules sont principalement vendus par l'intermédiaire de concessionnaires et de distributeurs, ou directement aux particuliers et aux flottes. Les services après-vente sont assurés par les concessionnaires et les centres de réparation, tandis que le traitement des véhicules en fin de vie est pris en charge par des tiers. Nous collaborons avec des banques et des sociétés de services financiers pour financer les concessionnaires et les clients de détail.

2. Cadre du Plan de Vigilance

Le Plan de Vigilance de Stellantis (ci-après dénommé « le Plan ») vise à promouvoir le respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de la Société. Les sociétés mères de groupes employant plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés en France et à l'étranger sont tenues d'établir un Plan de Vigilance conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, tel qu'instauré par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017. Ce Plan vise à inclure des mesures raisonnables afin d'identifier les risques et prévenir les manquements graves découlant des activités de Stellantis et de ses filiales contrôlées, ainsi que de celles des sous-traitants et fournisseurs ayant des relations commerciales établies. Le plan présenté ci-dessous intègre les cinq mesures clés requises par la loi, chacune étant détaillée dans la cartographie des risques, les procédures d'évaluation, les mesures de prévention et d'atténuation, les systèmes de surveillance et le rapport d'implémentation.

Ce plan adopte une approche globale de la gestion des risques, axée sur l'identification, l'analyse et l'atténuation des risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Notre spécialiste des Droits de l'homme est chargé du plan et veille à son implémentation et à son amélioration continue. Ce plan s'inscrit pleinement dans l'engagement de Stellantis en matière de pratiques commerciales éthiques et de responsabilité d'entreprise, conformément aux directives et normes internationales visant à promouvoir la durabilité et la responsabilité sociale tout au long de ses opérations et de sa chaîne de valeur.

Cadre du Plan de Vigilance de Stellantis



Le groupe Droits de l'homme fait partie du département Audit et Conformité et est responsable de l'élaboration et de l'implémentation du Plan. Ce bureau travaille sous la supervision du Directeur des ressources humaines et Chargé de mission ITC, du patrimoine et ESG, qui préside également le Comité des Droits de l'homme, membre du Comité Éthique et Conformité Global (« ECC ») et du Comité Exécutif. Le Bureau des Droits de l'homme coordonne (i) l'implémentation des processus de due diligence pour guider les différents départements concernés et (ii) l'élaboration du Plan afin de mieux répondre aux attentes des parties prenantes du Groupe.

Les départements Audit et Conformité, Communication Corporate, Finance, Juridique, Ressources Humaines et Achats participent activement à l'élaboration de ce Plan, et toutes les fonctions du Groupe sont impliquées dans l'implémentation des actions qui en découlent. Chacune de ces fonctions dispose de ses propres organes de gestion et de gouvernance internes, comprenant des représentants opérationnels, responsables des fonctions de surveillance, de l'évaluation et du classement des risques. Ces organes se réunissent régulièrement pour suivre les actions implémentées et la performance au moyen de divers indicateurs.

Afin de renforcer l'éthique et la communication, le CCE supervise les formations sur le Code de conduite et la Politique des droits humains, et le Comité ESG du Conseil d'administration se consacre aux questions de responsabilité sociale et environnementale. Ces comités se réunissent au moins trois fois par an. En 2022, ils ont commencé à superviser l'implémentation du Plan. Avant publication, le Plan est examiné par le Directeur de l'audit, de la conformité et des Droits de l'homme, par le Directeur des ressources humaines et Chargé de mission ITC, du patrimoine et ESG.

Le Plan met l'accent sur une gestion globale des risques et des mesures proactives pour y faire face. Il s'articule autour de cinq mesures visant à garantir la conformité avec la législation française :

- Cartographie des risques : Il s'agit d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques dans l'ensemble des opérations.
- Procédures d'évaluation : Évaluations régulières des filiales, des fournisseurs et des sous-traitants pour surveiller l'exposition aux risques.
- Mesures de prévention et d'atténuation : Implémentation de mesures appropriées pour réduire les risques et prévenir les impacts graves.
- Mécanisme d'alerte : Système de collecte des signalements de risques potentiels ou réels auprès des parties prenantes.
- Systèmes de surveillance : Cadre permettant de suivre l'implémentation des mesures et d'évaluer leur efficacité au fil du temps.

Ces éléments constituent un cadre solide pour l'amélioration continue et la conformité légale.

Engagement avec les parties prenantes

Une enquête annuelle auprès des employés recueille des commentaires sur les conditions de travail, y compris la santé mentale, afin d'identifier les axes d'amélioration et d'élaborer des plans d'action. Les représentants des employés et les syndicats participent à la prise de décision par l'intermédiaire de comités d'entreprise mondiaux et de comités paritaires, afin de garantir que toutes les voix soient entendues. Stellantis favorise un engagement constant auprès de ses employés et des autres parties prenantes internes grâce à des mécanismes de communication interne tels que des réunions publiques trimestrielles, des enquêtes générales annuelles et des processus de suggestions.

Stellantis collabore avec ses parties prenantes telles que ses clients, ses fournisseurs, les communautés, les organisations de la société civile, les organismes d'évaluation, les investisseurs et les organismes de réglementation, par le biais de diverses méthodes de consultation telles que des comités de parties prenantes, des enquêtes et des réunions. Des réunions régulières avec ses principaux fournisseurs portent sur le développement durable et la conformité, tandis que des enquêtes auprès des clients permettent de recueillir des retours d'expérience afin d'améliorer la qualité des produits et des services. La participation à des forums sectoriels et la collaboration avec les organismes de réglementation permettent à Stellantis de se tenir informée des tendances et des meilleures pratiques, afin de garantir une réactivité aux besoins des parties prenantes.

3. Cartographie des risques

3.1 Méthodologie

La méthodologie de gestion des risques du Plan propose une approche systématique pour identifier, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux Droits Humains, à la Santé et à la Sécurité, ainsi qu'aux questions Environnementales. Elle prend en compte les activités de Stellantis et les facteurs environnementaux et sociaux externes affectant la Société et ses parties prenantes, en cohérence avec les autres évaluations des risques au niveau du groupe. Stellantis identifie les risques en fonction de leurs impacts sur le développement durable, issus de l'évaluation de la double matérialité, présentée dans sa déclaration de développement durable. L'univers de cartographie des risques présenté dans le Plan intègre également des analyses des activités commerciales, de la chaîne de valeur, des rapports sectoriels et des études d'organisations telles que l'ONU, l'OIT et la Banque mondiale. Ce processus est conforme au processus de gestion des risques d'entreprise et aux évaluations parallèles de conformité et de droits humains. Pour la création de ce plan, le Bureau des Droits de l'homme a collaboré avec des experts afin d'élaborer un cadre de conformité juridique et de prévention des risques dans les domaines des droits humains, de la santé, de la sécurité et de l'environnement, ce qui a donné lieu à une matrice complète des risques.

- *Identification des risques* : Stellantis a identifié les risques en analysant ses activités, sa chaîne de valeur, les rapports de ses pairs, les rapports sectoriels, ainsi que des études et bases de données spécialisées.
- *Catégorie des risques* : Les risques identifiés ont été classés en quatre domaines principaux : Droits humains, Santé et sécurité, Environnement et Transversalité (pour les trois domaines mentionnés précédemment).
- *Évaluation des risques bruts* : Les risques ont été évalués en fonction de leur gravité (gravité, portée, remédiabilité) et de leur probabilité, en l'absence de toute mesure de contrôle.
- *Priorisation des risques* : Les risques ont été classés sur la base de cette évaluation afin d'identifier les risques les plus importants qui nécessitent une attention immédiate et des mesures d'atténuation.
- *Documentation et rapports* : Les résultats de la cartographie de l'univers des risques ont été documentés et communiqués au Directeur des ressources humaines et Chargé de mission ITC, du patrimoine et ESG de Stellantis, ainsi qu'au comité de pilotage de la performance. Les conclusions seront examinées chaque année en vue de leur intégration à la stratégie globale de gestion des risques de la Société.

3.2 Critères d'évaluation des risques

La législation en matière de devoir de vigilance exige une évaluation des risques bruts, évaluant leur gravité (gravité, portée, remédiabilité) et leur probabilité, en l'absence de mesures de contrôle. Cette notation prend en compte les impacts sur les personnes et l'environnement, plutôt que sur l'organisation elle-même. Pour la notation de la matrice des risques, les critères suivants ont été pris en compte :

- **Gravité** : L'impact potentiel du risque sur les individus ou l'environnement si aucune mesure de contrôle des risques n'est implémentée dans l'organisation.
- **Portée** : L'ampleur du risque en termes de population affectée ou de zones géographiques concernées si aucune mesure de contrôle des risques n'est implémentée dans l'organisation.
- **Remédiabilité** : Le niveau de difficulté à revenir à la même situation ou à une situation équivalente avant le préjudice en cas de risque avéré si aucune mesure de contrôle des risques n'est implémentée dans l'organisation.
- **Probabilité** : Fréquence à laquelle le risque pourrait survenir si aucune mesure de contrôle des risques n'est implémentée dans l'organisation.

Cette évaluation complète permet à Stellantis de mieux comprendre les impacts inhérents à la Vigilance sur sa chaîne de valeur (risques bruts).

3.3 Univers du risque global

Le Plan utilise une méthodologie pour identifier, analyser et hiérarchiser 18 risques liés aux droits humains, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux impacts environnementaux. Pour une liste détaillée de tous les risques identifiés, veuillez consulter le tableau ci-dessous, à la section « Cartographie des risques » du présent rapport. Veuillez noter que les notations de risque pour chacun de ces risques figurant dans le tableau représentent le risque brut ou inhérent pour Stellantis. Les efforts déployés par la Société pour atténuer ces risques sont décrits dans le présent rapport.

Tableau des risques de Stellantis par code, catégorie et description

Code risque	Catégorie de risque et description
HR1	Droits humains - Conditions d'emploi précaires, instabilité de l'emploi et manque de protection sociale
HR2	Droits humains - Détérioration du dialogue social
HR3	Droits humains - Discrimination à l'embauche et en matière d'emploi
HR4	Droits humains - Harcèlement moral et sexuel
HR5	Droits humains - Atteinte à la liberté d'expression
HR6	Droits humains - Violation des droits humains des travailleurs des fournisseurs
HR7	Droits humains - Violation des droits des communautés locales
HR8	Droits humains - Violation des données personnelles et de la vie privée
HR9	Droits humains - Pratiques non éthiques, corruption et pots-de-vin
HS1	Droits humains - Maladies professionnelles et accidents du travail
HS2	Droits humains - Détérioration du bien-être et des conditions de travail
HS3	Droits humains - Troubles musculo-squelettiques
HS4	Droits humains - Sécurité des véhicules
ENV1	Environnement - Émission de CO ₂
ENV2	Environnement - Pollution de l'air, de l'eau, du sol et du bruit
ENV3	Environnement - Détérioration de la biodiversité
ENV4	Environnement - Génération de déchets
CP1	Périmètre transversal - Inefficacité ou indisponibilité du mécanisme d'alerte

3.4 Résultats de la cartographie des risques de vigilance

Les résultats de la cartographie des risques de vigilance mettent en avant une vue d'ensemble complète des risques identifiés, de leurs impacts potentiels sur les personnes et l'environnement, ainsi que des mesures mises en place pour leur atténuation. Les risques bruts sont cartographiés en fonction de leur probabilité et de leur gravité. Chaque risque est défini pour clarifier et cibler les menaces spécifiques que Stellantis souhaite traiter.

Les niveaux de risque sont classés en fonction de leur impact sur les droits humains, la santé et la sécurité, ainsi que sur l'environnement. Chaque catégorie est codée par couleur pour indiquer la criticité et la probabilité du risque :

- Élevé (Rouge) : Violations majeures ou impacts critiques entraînant de graves conséquences pour les communautés vulnérables, des problèmes de santé importants ou une dégradation substantielle des ressources naturelles.
- Important (Orange) : Impacts importants qui perturbent le bien-être des individus, causant des blessures ou des incapacités temporaires, ou affectant la qualité et la quantité des ressources naturelles.
- Modéré (Jaune) : Conséquences perceptibles qui n'altèrent pas radicalement la vie, ne causent pas de blessures nécessitant des soins temporaires ou n'ont pas d'impacts visibles, mais modérés sur les ressources naturelles.
- Faible (Vert) : Incidents mineurs ayant un impact limité sur les personnes, nécessitant des premiers secours ou ayant un impact faible, voire nul, sur les ressources naturelles.

Les résultats des risques bruts du secteur pour les personnes et l'environnement dans la chaîne de valeur, identifiés avant l'application des mesures de Stellantis, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Risque	Code	Titre du risque	Risques bruts		
			En amont	Propre	En aval
HR1		Conditions d'emploi précaires, instabilité de l'emploi et	Important	Important	Important

HR2	Détérioration du dialogue social	Important	Important	Important
HR3	Discrimination à l'embauche et à l'emploi	Important	Important	Important
HR4	Harcèlement moral et sexuel	Important	Important	Important
HR5	Violation de la liberté d'expression	Important	Important	Important
HR6	Violation des droits humains des travailleurs des fournisseurs	Élevé	Élevé	Élevé
HR7	Violation des droits des communautés locales	Modéré	Modéré	Modéré
HR8	Violation des données personnelles et de la vie privée	Important	Important	Important
HR9	Pratiques non éthiques, corruption et pots-de-vin	Modéré	Modéré	Modéré
HS1	Maladies professionnelles et accidents du travail	Élevé	Élevé	Élevé
HS2	Détérioration du bien-être et des conditions de travail	Important	Important	Important
HS3	Troubles musculo-squelettiques	Important	Important	Important
HS4	Sécurité des véhicules	Important	Élevé	Important
ENV1	Émissions de CO ₂	Élevé	Élevé	Élevé
ENV2	Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Important	Important	Important
ENV3	Dégradation de la biodiversité	Important	Modéré	Important
ENV4	Production de déchets	Important	Important	Important
CP1	Inefficacité ou indisponibilité du mécanisme d'alerte	Modéré	Modéré	Modéré

Les risques présentés ci-dessus reflètent les niveaux de risque brut. Stellantis a implémenté des mesures d'atténuation ciblées, détaillées à la section « Gestion des risques, mécanisme d'alerte et système de surveillance Stellantis », afin de gérer et de réduire activement ces risques dans l'ensemble de ses opérations et de sa chaîne d'approvisionnement. Stellantis s'efforce d'identifier les risques dans ses bureaux, usines, fournisseurs, sous-traitants et communautés locales. Dans un souci de transparence, le plan de la Société présente les mesures prises pour ces risques. Cette évaluation des risques bruts permet d'élaborer des stratégies et des contrôles d'atténuation ciblés, s'attaquant efficacement aux causes profondes et aux impacts.

4. Gestion des risques Stellantis

4.1 Droits humains

Code risques **HR1** **HR2** **HR3** **HR4** **HR5** **HR6** **HR7** **HR8** **HR9**

Risques pour les libertés fondamentales et les droits humains dans la chaîne de valeur

Code risque	En amont	Opérations propres	En aval
HR1	⊗	☑	⊗
HR2	⊗	☑	⊗
HR3	⊗	☑	⊗
HR4	⊗	☑	⊗
HR5	⊗	☑	⊗
HR6	☑	⊗	⊗
HR7	☑	☑	☑
HR8	☑	☑	☑
HR9	☑	☑	☑

4.1.1 Procédures d'évaluation

HR1 - Conditions d'emploi précaires, instabilité de l'emploi et manque de protection sociale

HR2 - Détérioration du dialogue social

Stellantis réalise chaque année des évaluations des risques liés aux droits humains à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur les lignes directrices de l'Institut danois pour identifier les risques potentiels en matière de droits humains, de santé, de sécurité et d'environnement. En 2024, plus de 200 enquêtes ont été réalisées et 10 sites ont été évalués, révélant des lacunes en matière de politiques et de pratiques. La méthodologie actualisée, prenant en compte les facteurs de risque géographiques et sectoriels, a élargi les scores de risque et mis en évidence les axes d'amélioration. Stellantis réalise également des audits internes au niveau international sur les droits humains, en se concentrant sur des entités juridiques spécifiques en fonction du risque. Ces audits évaluent les contrôles et la gouvernance des processus tels que la communication et la formation des acheteurs et des défenseurs des Droits de l'homme, la cartographie des risques fournisseurs et les pratiques de gestion. Ils évaluent l'intégration des droits humains dans les diligences préalables aux fusions et acquisitions et examinent les cadres de cartographie des droits humains. Les questions critiques abordées comprennent le travail des enfants et le travail forcé, les opérations dans les régions à haut risque, l'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la formation et la communication pour les initiatives internes et axées sur les fournisseurs.

Stellantis met l'accent sur le dialogue social dans sa transformation en impliquant les employés par le biais d'enquêtes au niveau international et annuelles en instaurant la confiance avec les syndicats grâce à des négociations collectives et des accords avec les comités d'entreprise. Cette stratégie vise à garantir une transformation équitable, à minimiser les interruptions d'activité telles que les grèves et à prévenir les atteintes à la réputation. Les représentants des salariés sont impliqués aux niveaux mondial et local, participant aux réunions afin de discuter des stratégies actuelles et futures. Lors des fusions et des expansions, ils sont intégrés très tôt dans la stratégie de dialogue social et les conventions collectives. Le/La Directeur(trice) des Ressources Humaines et Chargé de mission ITC, du patrimoine et ESG, membre du CEI, conseille le Comité ESG du Conseil d'Administration et supervise les relations sociales mondiales. Stellantis s'efforce de disposer d'instances représentatives du personnel à tous les niveaux afin de communiquer efficacement sur son plan stratégique et d'entretenir un dialogue efficace avec les représentants. Les résultats de l'enquête indiquent que les employés apprécient le dialogue social avec les syndicats pour la cohésion des relations, la reconnaissance par la rémunération ou le développement, et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour un travail efficace. En 2022, la direction a signé une déclaration « We All Care » pour souligner l'importance du dialogue social, de la liberté d'expression et de l'engagement envers les conventions de l'OIT.

HR3 - Discrimination à l'embauche et en matière d'emploi :

HR4 - Harcèlement moral et sexuel :

La politique de dénonciation de Helpline Integrity (ligne d'assistance) fournit des lignes directrices afin de signaler et gérer les violations du Code de conduite, y compris la discrimination et le harcèlement. Toute personne associée à Stellantis peut signaler un problème auprès de ses supérieurs hiérarchiques, des services Ressources humaines, Audit et Conformité, Juridique ou de Helpline Integrity. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme lorsque cela est autorisé, avec de solides protections contre les représailles. Nous avons reçu les incidents signalés par tous les canaux. Parmi eux, 1705 cas ont été reçus via la ligne d'assistance Integrity dans les catégories « Harcèlement et environnement de travail interne » et 187 concernant « Discrimination et représailles ». Aucune amende, pénalité ou indemnisation n'a été infligée, et aucun incident grave en matière de droits humains, tel que le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains, n'a été relevé.

HR5 - Atteinte à la liberté d'expression :

Stellantis s'engage à respecter les droits humains, les droits du travail et des conditions de travail équitables dans le monde entier, en interdisant le travail forcé et le travail des enfants, et en soutenant la liberté d'association. La politique relative aux droits humains définit les attentes des parties prenantes, des fournisseurs et des employés en matière de traite des êtres humains, de violence et de bien-être des employés. Des politiques et cadres clés guident leur approche, notamment la protection du droit à la négociation collective, la mobilisation des communautés pour atténuer les impacts sociaux, la réalisation d'évaluations des droits humains, le respect des droits des peuples autochtones, la promotion de relations équitables et la promotion de pratiques commerciales éthiques par le biais de formations à la gouvernance et à la lutte contre la corruption. Des évaluations régulières, y compris des évaluations et des audits annuels, soutiennent la conformité et l'amélioration constante, avec des mesures correctives visant à combler les lacunes ou les problèmes de non-conformité afin de respecter les droits humains dans toutes les opérations.

HR6 - Violation des droits humains des travailleurs des fournisseurs :

Stellantis évalue chaque année ses fournisseurs de niveau 1 selon des critères environnementaux, sociaux, éthiques et d'approvisionnement durable, par l'intermédiaire d'EcoVadis, un organisme tiers indépendant. Cette évaluation est essentielle au maintien des relations commerciales et requiert un score minimum pour être éligible. Elle identifie les mesures correctives à prendre pour atténuer les risques et permet aux fournisseurs de respecter les normes Stellantis. Une réévaluation annuelle permet de suivre les performances des fournisseurs en matière de développement durable, encourageant l'amélioration continue par la formation. Les fournisseurs ne respectant pas les normes doivent mettre en œuvre des plans d'action correctifs. Le cadre de notation EcoVadis comprend des profils de risque de développement durable pour les matières premières, des profils de risque pays et des évaluations de la performance des fournisseurs. Au 31 décembre 2024, plus de 130 000 fournisseurs avaient été évalués, et des informations complémentaires ont été reçues de syndicats, d'organisations non gouvernementales (ONG), de médias et de spécialistes des données.

Les fournisseurs à haut risque sont soumis à des audits sur site par SGS S.A., axés sur le développement durable, les droits humains, les conditions de travail, la santé et la sécurité, l'impact environnemental et la gestion des fournisseurs. Des auditeurs locaux effectuent ces audits et établissent des rapports assortis de plans d'action correctifs lorsque des constats sont identifiés. Les non-conformités sont catégorisées, les problèmes critiques étant identifiés et des audits de suivi évaluant les progrès. Les problèmes non résolus peuvent entraîner un désengagement. Les résultats des audits sont communiqués en interne et les fournisseurs exemplaires peuvent être récompensés grâce à un programme de récompenses des fournisseurs.

Stellantis aborde les risques en matière de droits humains liés à l'approvisionnement en matières premières, en se concentrant sur les minerais de conflit. Près de 2 000 fournisseurs remplissent un modèle de déclaration des minerais de conflit (« CMRT »). Stellantis utilise les données de la Responsible Minerals Initiative (« RMI ») afin de faire respecter les normes de durabilité des fonderies et des mines. Des membres désignés suivent les soumissions des fournisseurs et informent la direction des achats des progrès réalisés.

HR7 - Violation des droits des communautés locales

Notre approche concernant les droits humains repose sur des actions clés, notamment : la protection de la liberté d'association et des droits de négociation collective dans les communautés où nous opérons, l'engagement des communautés et des organisations locales pour évaluer et atténuer les impacts sociaux, la réalisation d'examen des droits humains et d'évaluations d'impact, le respect des droits des autochtones et la promotion de relations équitables, le renforcement de notre structure de gouvernance pour promouvoir des pratiques commerciales éthiques et l'implémentation de programmes de lutte contre la corruption et de signalement pour maintenir l'intégrité de l'entreprise.

HR8 - Violation des données personnelles et de la vie privée

HR9 - Pratiques non éthiques, corruption et pots-de-vin

Le plan d'audit annuel du département Audit et Conformité de Stellantis inclut la conformité réglementaire et le programme Éthique et Conformité. Les sujets liés à l'éthique sont intégrés à certains audits grâce à des examens et entretiens complémentaires. Des auditeurs externes indépendants peuvent auditer des fonctions spécifiques telles que la ligne d'assistance Integrity, la conformité relative aux émissions, la santé et la sécurité environnementales et les systèmes de gestion de l'énergie. Les systèmes de santé et de sécurité environnementales et de gestion de l'énergie sont audités par un organisme de certification ISO accrédité.

4.1.2 Mesures de prévention et d'atténuation :

HR1 - Conditions d'emploi, instabilité de l'emploi et manque de protection sociale

Stellantis gère ses effectifs et le risque d'instabilité professionnelle et de pénurie de compétences grâce à la mise en place de familles d'emplois, alignant ainsi efficacité organisationnelle et gestion des talents.

Acquisition de talents

Nous mettons en œuvre des processus de recrutement au niveau international afin de garantir l'égalité de traitement et des chances, soutenus par notre programme « Be Mobile », qui améliore la mobilité interne et la visibilité des opportunités. Notre stratégie de recrutement comprend des évaluations basées sur des données et des formations impartiales afin de maintenir des pratiques d'embauche cohérentes et non discriminatoires. Notre stratégie de marque employeur positionne Stellantis comme un employeur attractif, attirant les talents grâce à des campagnes sur la responsabilité sociale et environnementale. En 2024, nous avons embauché 33 092 collaborateurs, dont 3 821 apprentis et 3 118 stagiaires. Les candidats internes ont pourvu 24 % des postes vacants dans diverses fonctions telles que les logiciels, l'ingénierie et la production, couvrant des postes juniors et seniors.

Stratégie de début de carrière

Nous mettons en œuvre plusieurs programmes à travers le monde, intégrant différents profils dès les premières étapes de la carrière, notamment des stages, des apprentissages, des stages de fin d'études ou des placements universitaires. Convaincus de l'avenir de notre organisation, nous œuvrons à l'élaboration d'un Cadre mondial pour les jeunes talents. Ce cadre nous permettra de structurer nos différents programmes de manière cohérente et d'assurer une présence internationale, afin de positionner Stellantis comme une entreprise où il fait bon travailler pour les générations à venir.

Intégration

Tous les nouveaux employés bénéficient d'une formation d'intégration, au cours de laquelle ils partagent nos valeurs, notre raison d'être, notre vision et nos plans stratégiques. Des réunions de présentation avec les principales parties prenantes internes sont organisées pour accueillir les nouveaux employés.

Mobilité interne

Chez Stellantis, la mobilité interne favorise l'évolution de carrière et répond aux besoins stratégiques en s'appuyant sur les compétences actuelles des employés. . Pour pallier la pénurie de compétences et s'adapter aux tendances du marché, Stellantis propose un parcours de talents axé sur la performance. Ce parcours commence par la détermination d'objectifs et de cibles de performance par les managers et les employés. Ils discutent ensuite des aspirations et des comportements de leadership des employés à partir du modèle de leadership Stellantis. La planification de carrière permet aux employés d'identifier les étapes de carrière et les postes potentiels en fonction de leurs performances, de leurs aspirations, de leurs comportements de leadership, de leurs compétences et de leur expérience. Les managers auto-évaluent et valident les évaluations comportementales et de valeur, conformes aux

valeurs de la Société, énoncées dans le Code de conduite. Des actions de développement sont ensuite proposées, les managers et les employés collaborant pour identifier les priorités clés de développement.

Parcours des talents des employés



Stellantis soutient le développement de ses collaborateurs grâce à des outils tels que les évaluations à 360°, Leader Dynamics et Team Dynamics, tous conformes aux valeurs de leadership. La plupart des collaborateurs bénéficient de programmes de protection sociale pour des questions telles que la maladie et la retraite, sauf en Algérie et au Mexique (7 % des effectifs) où il n'existe pas de couverture chômage, et aux Émirats arabes unis, en Égypte et en Malaisie (0,2 % des effectifs) où il n'existe pas de régime de retraite. Aux Émirats arabes unis, les collaborateurs perçoivent une gratification calculée en fonction de leur ancienneté et de leur salaire, en lieu et place des programmes de protection sociale. Les travailleurs temporaires et non salariés ont le même accès aux programmes publics que les collaborateurs de Stellantis.

HR2 - Détérioration du dialogue social

Stellantis met l'accent sur le dialogue social dans sa transformation, en engageant les employés à travers des enquêtes annuelles et en favorisant la confiance avec les syndicats grâce à des négociations collectives et des accords avec les comités d'entreprise. Cette stratégie vise à garantir une transformation équitable, à réduire les interruptions d'activité telles que les grèves et à prévenir les atteintes à la réputation. Les représentants des salariés sont impliqués aux niveaux mondial et local, participant aux réunions afin de discuter des stratégies actuelles et futures. Lors des fusions et des expansions, les représentants sont intégrés très tôt au dialogue social et aux conventions collectives. Le/La Directeur(trice) des Ressources Humaines et Chargé de mission ITC, du patrimoine et ESG, membre du Conseil Exécutif Intérimaire (« CEI »), conseille le Comité ESG afin de superviser les relations sociales internationales. Au 31 décembre 2024, 90 % des salariés étaient syndiqués et 85 % étaient couverts par des conventions collectives, dont 531 signées en 2024.

Stellantis dispose d'un cadre complet de relations sociales au niveau de l'entreprise et au niveau local, facilitant la communication via les bases de données gouvernementales, l'intranet et les courriels. Les syndicats communiquent avec les nouveaux employés par courriel et lors de réunions, tandis que les échanges réguliers avec les syndicats locaux permettent aux RH de traiter rapidement les problèmes. La collaboration avec les syndicats permet de gérer les inspections sur le lieu de travail, les évaluations des risques et les plaintes pour discrimination, les cas complexes impliquant le département Audit et Conformité ou une médiation externe. Des ressources importantes sont consacrées à la gestion des relations sociales et de travail, notamment grâce à des programmes de formation comme Team2Win pour les postes de direction. Depuis 2021, des équipes pluridisciplinaires mobilisent les collaborateurs pour standardiser les meilleures pratiques, améliorant ainsi le bien-être et la performance des collaborateurs.

HR3 - Discrimination à l'embauche et en matière d'emploi :

Stellantis s'engage à favoriser un environnement de travail inclusif en privilégiant la diversité des profils et des expériences pour les postes clés, en fonction du mérite et du potentiel. La Société met l'accent sur la lutte contre la discrimination grâce à son Code de conduite et à ses politiques en matière de droits humains, exigeant des formations et des certifications régulières. Les nominations des employés reposent sur le mérite, reflétant la diversité de la communauté et des clients. Stellantis valorise la diversité afin de favoriser la réussite de l'entreprise et vise un

environnement de travail sans discrimination, fondé sur le mérite et offrant des chances égales en matière d'emploi. Les pratiques favorisant l'égalité des sexes comprennent l'égalité salariale, les révisions salariales, les augmentations au mérite, la flexibilité des horaires de travail et les événements promouvant les carrières techniques.

Les Groupes de Ressources d'Affaires Stellantis (« GRA ») encouragent la participation de tous les horizons, favorisant un environnement propice au partage d'expériences et au succès collectif. Présente dans 37 pays, l'équipe Femmes de Stellantis promeut les opportunités professionnelles et la transformation culturelle. Le réseau DIVERSE•abilities défend les intérêts de la communauté internationale des personnes handicapées en favorisant l'accessibilité et en éliminant la stigmatisation.

Avec des employés de plus de 165 nationalités répartis dans six régions, Stellantis soutient les personnes en situation de handicap en leur proposant des opportunités d'emploi, des actions de sensibilisation, des solutions d'intégration et des solutions de travail adaptées. La Société fixe des objectifs ambitieux en matière de diversité des genres à son conseil d'administration, supervisés par le comité ESG, afin de s'assurer de la non-discrimination aux postes de direction.

HR4 - Harcèlement moral et sexuel :

Stellantis s'engage à créer un environnement de travail sûr et respectueux, sans harcèlement moral ni sexuel. Notre approche comprend plusieurs initiatives clés : une politique de tolérance zéro envers toute forme de violence ou de harcèlement au travail, des formations et des éducations, ainsi que des mécanismes de signalement et de soutien aux victimes.

Des formations régulières sont organisées pour sensibiliser les employés à la reconnaissance, à la prévention et au signalement du harcèlement. Plusieurs canaux permettent aux employés de signaler le harcèlement de manière confidentielle et sécurisée, notamment la ligne d'assistance Integrity. Les signalements font l'objet d'une enquête rapide et approfondie, et Stellantis offre un soutien aux victimes de harcèlement, notamment des services de conseil et une assistance tout au long de l'enquête. La Société applique également une politique stricte de lutte contre les représailles à l'égard des personnes qui signalent des faits.

HR5 - Atteinte à la liberté d'expression :

Stellantis s'engage à respecter les normes des Nations Unies afin de protéger la liberté d'expression en tant que droit de l'homme fondamental dans l'ensemble de ses activités mondiales. Pour prévenir toute violation, la Société a mis en place une politique globale en matière de droits humains qui soutient la liberté d'association et prévoit des garanties contre les violations des droits humains. Cette politique est régulièrement mise à jour pour être conformes aux normes internationales et promouvoir la sensibilisation grâce à des programmes de formation et de communications. La ligne d'assistance téléphonique Integrity est mise à la disposition pour traiter les questions relatives aux droits humains au sein de la chaîne de valeur. Stellantis interdit le travail des enfants, soutient la liberté d'association et s'efforce de prévenir toute complicité dans les violations des droits humains. Des formations régulières informent les employés de leurs droits et des mécanismes de signalement des violations. La politique relative aux droits humains définit les attentes des parties prenantes, des fournisseurs et des employés en matière de traite des êtres humains, de violence et de bien-être des employés.

Stellantis dispose d'un système robuste de protection des lanceurs d'alerte, encourageant les employés à signaler les violations sans crainte de représailles, tout en préservant la confidentialité. Des mécanismes de réclamation accessibles permettent aux employés de faire part de leurs préoccupations de manière efficace et équitable, et des mesures correctives sont mises en œuvre, si nécessaire. L'engagement auprès des parties prenantes externes, notamment des organisations de défense des droits de l'homme, permet à Stellantis d'affiner ses politiques. La Société valorise la diversité des opinions, grâce à des forums ouverts et des mécanismes de retour d'information favorisant un dialogue respectueux.

HR6 - Violation des droits humains des travailleurs des fournisseurs

Le contrôle des violations des droits humains de Stellantis fait partie des nombreux outils utilisés pour surveiller notre chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer la transparence et de réduire les risques. La Société entretient une communication directe avec ses fournisseurs de niveau 1 et vise à interagir de la même manière avec ses fournisseurs de niveau N+2 à N. Les travailleurs peuvent signaler des problèmes en appelant Integrity Helpline (la ligne d'assistance en ligne sur l'intégrité de Stellantis) et grâce aux audits sur site, ce qui permet des réponses rapides. Les enquêtes sur les risques liés aux droits humains sont menées par le Bureau des pratiques commerciales et le Bureau des droits de l'homme. En outre, Stellantis négocie régulièrement avec les représentants syndicaux afin de garantir la compétitivité du marché et les intérêts des membres de la chaîne de valeur.

Les normes sociales et environnementales de la chaîne de valeur mondiale de Stellantis favorisent des impacts positifs tels que la création d'emplois. Ces normes sont essentielles pour l'attribution de nouveaux contrats et le maintien de collaborations. Les réunions annuelles des fournisseurs permettent d'harmoniser les stratégies sur les sujets sociaux et environnementaux. La gestion des achats internationaux et de la qualité des fournisseurs accompagne les discussions avec les fournisseurs, le développement durable étant intégré à la prise de décision par un cadre supérieur et un contributeur régional. Des bulletins d'information réguliers avec les fournisseurs informent sur le développement durable, les attentes et les évolutions juridiques. Les prix annuels des fournisseurs récompensent les meilleurs fournisseurs en matière de développement durable et de performance, selon des critères tels que les scores d'évaluation et les plans de neutralisation carbone. Les parties prenantes peuvent signaler leurs préoccupations en appelant Helpline Integrity, et la prévention des risques est mise en avant dans les interactions entre acheteurs et fournisseurs.

HR7 - Violation des droits des communautés locales

Stellantis s'efforce activement d'entretenir un dialogue ouvert avec les communautés externes afin de bien comprendre les risques associés. Les éléments clés de notre approche comprennent l'engagement et le dialogue, le suivi et la conformité, ainsi que les mécanismes de réparation et de réclamation. Nous offrons aux communautés concernées des canaux accessibles pour faire part de leurs préoccupations et demander réparation. Notre objectif est d'opérer de manière durable et de créer de la valeur localement dans les communautés impactées par nos activités. Cet engagement est adapté aux exigences régionales et culturelles, ainsi qu'aux considérations juridiques, et peut impliquer les représentants des salariés et/ou les syndicats locaux, selon le projet concerné. Un dialogue ouvert favorise souvent la découverte des idées les plus innovantes et les plus bénéfiques. La politique FPIC de Stellantis exige que la Société obtienne le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones avant de lancer des projets susceptibles d'affecter leurs terres, leurs ressources et leurs droits.

HR8 - Violation des données personnelles et de la vie privée

HR9 - Pratiques non éthiques, corruption et pots-de-vin

Le Comité mondial de cybersécurité et de confidentialité, dirigé par le Directeur des Ressources Humaines et Chargé de mission ITC, du patrimoine et ESG, gère les risques liés à la confidentialité, l'approbation des politiques et la conformité. Le directeur juridique de Stellantis, en tant que délégué à la protection des données du groupe (« DPO »), collabore avec les responsables régionaux de la confidentialité afin de faire respecter les normes internationales de confidentialité. Les employés peuvent accéder à la Politique de protection des données et aux procédures du Code de conduite, dont les normes de cybersécurité sont conformes au Règlement général sur la protection des données (« RGPD »), telles que la « confidentialité dès la conception » et la « confidentialité par défaut ». Stellantis s'efforce de garantir la confidentialité et la licéité du traitement des données personnelles, en protégeant les droits des personnes concernées afin de prévenir les abus et la discrimination. La Société vise à satisfaire aux exigences de confidentialité de ses clients, de ses employés et de ses prestataires de services tiers via diverses plateformes.

Stellantis facilite la collecte de données précises grâce à des contrôles qualité. En janvier 2023, Stellantis a rejoint le projet « Protection des données en tant que responsabilité sociale des entreprises » afin de promouvoir la

protection des données comme un avantage concurrentiel. En collaboration avec les autorités et organisations européennes, Stellantis contribue à l'application du RGPD pour les constructeurs automobiles et harmonise les réglementations en matière de confidentialité avec les nouvelles technologies. L'équipe DPO mobilise les parties prenantes sur les données traitées par les véhicules connectés.

Stellantis met en œuvre une cybersécurité dès la conception grâce à des mécanismes cryptographiques afin de sécuriser les domaines connectés. Les véhicules sont configurés avec des outils connectés au back-end pour une configuration précise et une maintenance après-vente. Une organisation de gestion des incidents traite les vulnérabilités.

4.2 Santé et sécurité

Code risques **HS1** **HS2** **HS3** **HS4**

Santé et sécurité dans la chaîne de valeur

Code risque	En amont	Opérations propres	En aval
HS1	⊗	☑	⊗
HS2	⊗	☑	⊗
HS3	⊗	☑	⊗
HS4	☑	⊗	☑

4.2.1 Procédures d'évaluation

HS1 : Maladies professionnelles et accidents du travail

HS2 : Détérioration du bien-être et des conditions de travail

HS3 : Troubles musculo-squelettiques

Stellantis accorde la priorité à la santé, à la sécurité et au bien-être de tous ses employés, sous-traitants et intérimaires, conformément aux normes internationales telles que la norme ISO 45001. La Société favorise le bien-être au travail en impliquant les parties prenantes, les employés, les représentants, la communauté médicale et la direction. La conformité aux normes ILO OSH 2001 et ISO 45001 est assurée par le Système mondial de gestion des soins (« GCMS »), mis en place en 2024 par 392 professionnels de la sécurité dédiés, qui garantissent la conformité réglementaire et gèrent les risques de sécurité sur les sites de production et hors production. Le cycle « Planifier-Développer-Vérifier-Agir » (« PDCA ») est utilisé pour une amélioration constante de la réduction des taux d'accidents du travail. Stellantis a réalisé 6 637 audits portant sur les incidents SIF (« Serious Injury Fatality » ou blessures graves pouvant entraîner la mort) et pSIF (« potential Serious Injuries and Fatalities » ou blessures graves pouvant potentiellement entraîner la mort). En outre, les médecins et les infirmières se consacrent à la prévention, au suivi professionnel, aux soins d'urgence et à la promotion de la santé, en mettant l'accent sur les évaluations ergonomiques pour prévenir les troubles musculo-squelettiques et promouvoir une prise en charge et un traitement précoces.

HS4 : Sécurité des véhicules :

Notre politique de sécurité des produits, établie en 2024, vise à garantir que nos produits et services sont conformes aux exigences réglementaires applicables et répondent aux attentes de sécurité du marché automobile dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles. Notre politique de sécurité des produits aborde également la gouvernance de la sécurité des produits, une approche standardisée de la sécurité des véhicules

par le biais d'activités de conception, des processus d'évaluation de la sécurité harmonisés basés sur des critères de risque et des formations à la sécurité pour accroître la sensibilisation aux risques. Cette politique exige que chaque employé et sous-traitant de Stellantis adopte un comportement approprié afin de garantir la sécurité des produits dans le cadre de ses responsabilités, contribue de manière transparente à toute évaluation ou enquête sur la sécurité des produits et signale de manière appropriée toute violation ou tout problème technique lié à la sécurité des produits. Cette politique, publiée par le Responsable de la sécurité technique et de la conformité réglementaire, est communiquée à tous les employés.

Pour prévenir tout problème de sécurité, Stellantis a créé un Forum mondial sur la sécurité, animé par le Responsable de la sécurité technique et de la conformité réglementaire, qui comprend des experts R&D issus des fonctions ingénierie et logiciel. Ce forum guide la Société dans l'application des futures normes de sécurité et approuve les nouveaux processus et procédures en matière de sécurité des véhicules, leur développement et leur implémentation. Des équipes régionales et internes dédiées étudient les problèmes de terrain ayant des conséquences potentielles sur la sécurité, en coordonnant les réponses avec les services d'ingénierie, de fabrication, d'expérience client et les fournisseurs externes.

4.2.2 Mesures de prévention et d'atténuation

HS1 : Maladies professionnelles et accidents du travail

La Société a développé et améliore continuellement son système opérationnel de bien-être, de santé et de sécurité afin de réduire et d'éliminer les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce système repose sur des principes fondamentaux tels que l'engagement de la direction, la gestion des risques et l'ergonomie, et exige des actions définies pour établir et améliorer les performances en matière de bien-être, de santé et de sécurité.

Les 10 principes fondamentaux du domaine de la santé et de la sécurité (SPW – Stellantis Production Way) offrent à la fois structure et flexibilité dans leur application, tant sur les sites de production que dans les opérations non industrielles. Chaque site procède à une auto-évaluation basée sur ces principes fondamentaux, selon une méthodologie PDCA (Planifier-Développer-Vérifier-Agir) afin de combler les lacunes identifiées dans leur implémentation. Chaque région peut utiliser ses processus informatiques existants (par exemple, SPARC en Amérique du Nord), en mettant l'accent sur les programmes et les résultats plutôt que sur la méthodologie elle-même.

Les responsables régionaux de WHS participent régulièrement à des réunions afin de définir la portée des principes fondamentaux en fonction des nouvelles idées, des nouvelles informations et des meilleures pratiques émergentes. Les principes fondamentaux sont révisés et mis à jour, si nécessaire, tous les deux ans. Des formations sont dispensées pour accompagner les régions dans le développement et le suivi adéquats des évaluations. Ces principes fondamentaux sont définis à l'échelle mondiale, et chaque région est responsable de l'intégration des directives en fonction des caractéristiques locales.

Le programme de prévention des blessures mortelles et graves (FSI) est géré à l'échelle mondiale grâce à l'élaboration de normes communes pour les activités à haut risque et l'implémentation de campagnes mondiales d'appel à l'action. Ces initiatives exigent que tous les sites adoptent des plans d'action communs afin d'éliminer et de maîtriser ces dangers. Pour gérer systématiquement les risques liés aux installations dangereuses, la Société a élaboré et mis en œuvre 11 normes internationales axées sur les activités critiques (par exemple, la maîtrise de l'énergie, le travail en hauteur, l'utilisation de véhicules industriels). D'autres normes sont en cours d'élaboration pour l'accès aux espaces confinés et la sécurité électrique.

Chaque site est tenu de réaliser une auto-évaluation afin d'évaluer l'état d'implémentation des exigences des normes internationales via le système de suivi des données Stellantis (SSD). Les installations à haut risque sont identifiées grâce aux réponses données par chaque usine à des questions clés.

L'équipe globale Bien-être, Santé et Sécurité réalise des audits afin de garantir la conformité régionale aux normes d'évaluation internationales, aux directives de formation et aux protocoles applicables. Ces audits s'inscrivent dans le cadre des procédures d'évaluation de l'organisation et permettent d'évaluer l'efficacité des contrôles existants et d'identifier les axes d'amélioration.

Chaque année en octobre, l'équipe globale WHS collabore avec les responsables d'audit régionaux et l'équipe d'Audit et de Conformité afin de coordonner les activités d'audit et d'éviter les doublons. L'objectif est d'élargir le périmètre des sites audités tout en préservant l'efficacité. 20 à 24 sites sont généralement audités chaque année. Les résultats sont examinés deux fois par an lors de réunions avec les responsables régionaux afin de les harmoniser et de les analyser.

Les résultats des évaluations sont officiellement présentés et partagés par courriel avec les responsables régionaux WHS et Santé, ainsi qu'avec la haute direction.

HS2 : Détérioration du bien-être et des conditions de travail

Stellantis adopte une approche holistique du bien-être, de la santé et de la sécurité (Wellbeing, Health and Safety ou « WHS »), englobant la santé physique et mentale. Cette approche, baptisée « My Wellbeing », est intégrée à nos systèmes d'exploitation sur tous nos sites et soutient le pilier « Care » (Prendre soin) du plan stratégique « Dare Forward 2030 ». Ce programme, axé sur la santé physique, la sécurité et l'ergonomie, vise à améliorer le bien-être des employés et à faire de Stellantis un lieu de travail agréable.

Programme My Wellbeing



Stellantis promeut le bien-être de ses employés à l'échelle mondiale grâce à diverses initiatives telles que des équipes sportives, des coachs bien-être, des clubs de jeux, des événements de formation et des séances d'étirements avant le travail. Le Mode de Production de Stellantis, plus connu sous le nom de « Stellantis Production Way (SPW) » vise à améliorer la santé et la sécurité grâce à des mesures préventives et à la collaboration, avec des formations sur le respect des politiques et les comportements préventifs. Les employés sont engagés grâce à des initiatives en matière de sécurité et fournissent des retours d'information grâce à des outils d'alerte. Le Global Care Management System (GCMS) intègre la gestion de la santé et de la sécurité sur l'ensemble des sites Stellantis, en s'adaptant aux environnements non industriels. Stellantis se conforme aux normes ILO OSH 2001 et ISO 45001, avec 392 employés spécialisés dans la sécurité en 2024. Les sites de production sont certifiés ISO 45001 et utilisent le cycle d'amélioration continue PDCA, tandis que les sites non industriels appliquent des principes similaires. Stellantis réalise des évaluations annuelles des risques professionnels et de l'exposition, garantissant ainsi la confidentialité et les soins d'urgence. Les initiatives en matière de santé mentale comprennent des formations, des programmes d'aide aux employés, des enquêtes et l'accès à des secouristes en santé mentale, avec des programmes spécialisés pour les managers.

HS3 : Troubles musculo-squelettiques.

En 2024, Stellantis comptait une équipe dédiée de 610 médecins et 613 infirmiers, axée sur la prévention, le suivi professionnel, les soins d'urgence et la promotion de la santé. Stellantis met l'accent sur les évaluations ergonomiques et les outils d'évaluation des postes de travail répétitifs afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques. La Société favorise la prise en charge et le traitement précoces.

La Société implique les parties prenantes, les employés, les représentants, la communauté médicale et la direction afin de favoriser un lieu de travail sûr et sain. En matière de santé musculo-squelettique, Stellantis définit les bonnes pratiques et les outils au sein du SPW. L'ergonomie préventive et corrective, ainsi que la prise en charge et le traitement précoces, sont favorisés et implémentés. En 2024, une équipe de 55 ergonomes a œuvré à l'amélioration des conditions de travail et à l'efficacité globale. Cette équipe est divisée en trois sous-équipes : ergonomes métier, ergonomes projet et ergonomes chantier. Ils sont chargés d'identifier les postes de travail critiques et proposer des solutions fondées sur les meilleures pratiques. Un plan d'action santé complet met l'accent sur la santé musculosquelettique et recense les meilleures pratiques de prévention des maladies. Ce plan est déployé dans toutes les régions afin d'obtenir des améliorations durables à moyen terme.

HS4 : Sécurité des véhicules.

Stellantis accorde la priorité à la sécurité des véhicules grâce à un forum mondial sur la sécurité, animé par le responsable de la sécurité technique et de la conformité réglementaire, auquel participent les vice-présidents principaux de la R&D. Ce forum guide la Société dans l'application des futures normes de sécurité et valide les processus de sécurité. Des réseaux transversaux d'expertise en matière de sécurité améliorent les processus de sécurité et évaluent leur implémentation. Des experts en sécurité réalisent des évaluations techniques pour chaque projet de véhicule, dont les résultats sont examinés par la direction. Les véhicules sont soumis à des tests internes rigoureux avant d'être validés par des organismes tels que la National Highway Traffic Safety Administration et l'Insurance Institute for Highway Safety. La politique de sécurité des produits, établie en 2024, garantit le respect des normes de sécurité, notamment en matière de gouvernance, de processus d'évaluation et de formation.

Stellantis contribue à l'innovation en matière de sécurité grâce à des initiatives sectorielles et aux normes ISO, et relève les défis de la cybersécurité grâce à une équipe pluridisciplinaire. La cybersécurité est intégrée tout au long du cycle de vie du véhicule, du développement à la mise au rebut, grâce à des mécanismes cryptographiques et à une communication sécurisée. Les véhicules sont configurés à l'aide d'outils connectés en back-end, et une organisation de gestion des incidents gère les plans d'atténuation.

Stellantis propose des fonctionnalités de sécurité active, passive et tertiaire, notamment des fiches de secours et des fonctions de connectivité pour l'assistance en cas d'accident. Depuis 2018, les centres de contrôle des

autoroutes en Europe sont alertés des accidents grâce aux services d'appel d'urgence. Stellantis gère les rappels liés à la sécurité par l'intermédiaire d'un Forum mondial sur la sécurité et d'équipes régionales, en coordonnant les interventions avec l'ingénierie et les fournisseurs externes. Les rappels sont effectués conformément aux exigences réglementaires, la traçabilité permettant d'identifier les véhicules concernés. En 2024, Stellantis a volontairement rappelé 7,29 millions de véhicules, notamment pour des campagnes concernant la non-concordance de la configuration ABS du Ram 1500 et les airbags Takata.

4.3 Environnement

Code risques ENV1 ENV2 ENV3 ENV4

Environnemental dans la chaîne de valeur

Code risque	En amont	Opérations propres	En aval
ENV1	☑	☑	☑
ENV2	☑	☑	☑
ENV3	☑	☑	☑
ENV4	☒	☑	☑

4.2.3 Procédures d'évaluation

ENV1 - Émissions de CO₂

Stellantis s'engage à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément au seuil défini par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« GIEC »). Stellantis calcule son empreinte carbone conformément au Protocole GES et aux normes ISO 14064, couvrant l'ensemble du cycle de vie de ses produits afin de gérer les émissions de portée 1, 2 et 3. Conformément au Protocole GES, notre inventaire GES prend en compte tous les GES pertinents, notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et d'autres GES significatifs. Ces émissions sont exprimées en équivalent CO₂ (éq. CO₂) afin de fournir une représentation standardisée et précise de notre impact total sur les gaz à effet de serre.

Opérations propres (Portée 1 et Portée 2)

Les activités propres de Stellantis englobent la consommation énergétique des sites de production, des bureaux, des entrepôts, des commerces de détail, des sites de recherche et développement et d'autres activités fixes, dont les émissions de GES sont basées sur les évaluations de GES réalisées sur ces sites. Stellantis a mis en place un outil qui collecte des informations mensuelles détaillées sur la consommation énergétique de chaque site afin de suivre leur performance énergétique. Ces données sont consolidées de manière centralisée à des fins de suivi et de publication. Stellantis évalue les facteurs d'émission de l'énergie fournie par des tiers (principalement l'électricité) une fois par an, à la fin de la période de reporting, afin de calculer les émissions de CO₂ (basées sur le marché) pour la Portée 2. Des évaluations basées sur la localisation sont réalisées chaque année à partir des données de la base de données de l'AIE. Les émissions de Portée 1 sont calculées à l'aide des facteurs d'émission publiés dans les Lignes directrices de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de notre approvisionnement en énergies renouvelables, nous incluons l'électricité issue de la biomasse, considérée comme zéro émission de CO₂ biogénique selon le Protocole GES, tout en tenant compte des émissions d'autres gaz à effet de serre, tels que le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O), dans nos calculs. Nos facteurs d'émission ne séparent pas explicitement le CO₂ biogénique de la biomasse ; ces émissions sont donc

déclarées sans ventilation. En outre, lorsque les facteurs d'émission ne tiennent pas compte des GES autres que le CO₂, nous publions ces limitations par souci de transparence.

Activités en amont (Portée 3)

Les activités en amont englobent l'extraction, le traitement et l'assemblage des matériaux des composants, quantifiés à l'aide de bases de données d'ACV. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions de CO₂ liées à la production automobile sont basés sur le poids à vide des véhicules Stellantis et les types de matériaux utilisés. Nous intégrons les données de ventes réelles par modèle provenant de sources internes. En 2024, nous n'avons pas utilisé de données primaires issues de notre chaîne d'approvisionnement ; cependant, nous travaillons en étroite collaboration avec nos principaux fournisseurs afin de collecter ces données à l'avenir. Par ailleurs, les activités en amont incluent le transport en amont lié aux livraisons de matériaux, ainsi que les émissions liées aux déplacements professionnels et aux trajets domicile-travail des employés. Les émissions provenant de l'utilisation des véhicules appartenant à l'entreprise sont enregistrées dans les activités en aval.

Activités en aval (Portée 3)

Les activités en aval englobent les émissions de GES liées à l'utilisation et au cycle de vie des véhicules vendus en 2024. Cela inclut les émissions de CO₂ du réservoir à la roue, calculées à partir d'hypothèses de kilométrage et de données de CO₂ par véhicule. Par exemple, en Amérique du Nord, les véhicules de tourisme et les utilitaires légers sont supposés parcourir 363 643 km (225 865 miles) et les poids lourds 241 500 km (150 000 miles) sur 15 ans, conformément à la réglementation de l'EPA américaine sur les gaz à effet de serre, avec un kilométrage plus élevé pour les utilitaires légers appliqué aux véhicules de tourisme. En Europe et dans d'autres régions, les hypothèses de kilométrage incluent 50 000 km pour les dispositifs de micromobilité, 225 000 km pour les véhicules de tourisme et 300 000 km pour les véhicules utilitaires légers sur 15 ans. Les ajustements de consommation en conditions réelles sont également pris en compte. Pour l'Europe, ces ajustements sont basés sur une surveillance régionale, avec une majoration de 20 % de la valeur réglementaire d'émissions de CO₂ WLTP, tandis que pour l'Amérique du Nord, on utilise les valeurs ajustées de la consommation de carburant de l'EPA. Pour les PHEV, des facteurs d'utilité réels sont appliqués.

Les émissions de CO₂ du puits au réservoir tiennent compte de l'impact de la production de carburants utilisés dans les véhicules conventionnels et de l'électricité pour les véhicules électrifiés. Ces émissions dues à la production de carburants sont évaluées en utilisant le ratio puits-réservoir/réservoir-roue des bases de données ACV, telles que LCA for Experts de Sphera (fournisseur de logiciels ACV), ainsi que des rapports externes comme le rapport WtW V5 du consortium européen JEC (une collaboration entre le Centre commun de recherche de la Commission européenne, EUCAR - le Conseil européen pour la recherche et le développement automobile - et Concawe - l'association européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité dans le raffinage et la distribution) et le rapport de l'Office brésilien de recherche énergétique (EPE - Empresa de Pesquisa Energética). Ces émissions, dues à la production d'électricité pour recharger le véhicule électrique vendu, sont évaluées à partir des données réelles et prévisionnelles issues des bases de données ACV et des scénarios de l'Agence internationale de l'énergie par région.

En outre, les émissions sont calculées pour la production de pièces détachées nécessaires à l'entretien et aux processus de fin de vie des véhicules, modélisés selon les pratiques actuelles grâce au logiciel ACV de Sphera.

Les émissions logistiques, classées dans la Portée 3 (Catégorie 4 : Transport en amont et Catégorie 9 : Transport en aval), incluent uniquement les flux de transport sous la responsabilité directe de Stellantis. Le périmètre de la distribution en aval inclut la distribution à petite échelle aux concessionnaires. Cependant, le reporting ne couvre pas l'intégralité des émissions liées à la distribution des pièces détachées. En Europe, le nouveau système de gestion des transports permet des calculs d'émissions plus précis basés sur la distance et des données modélisées, à l'instar des systèmes utilisés en Amérique du Nord et du Sud. Les facteurs d'intensité des émissions régionales sont

appliqués à l'aide de calculs basés sur le poids et la distance lorsque les données d'émissions de CO₂ ne sont pas directement fournies par les partenaires logistiques. La consommation d'énergie est déterminée pour chaque flux de trafic et mode de transport à l'aide d'un facteur d'émission lié au type de carburant et à la nature des marchandises transportées lorsque ces informations sont disponibles.

ENV2 - Pollution de l'air, de l'eau et du sol

Stellantis reconnaît que la production automobile peut émettre des substances affectant la qualité de l'air, les environnements naturels et les communautés environnantes. Ces émissions comprennent les composés organiques volatils (« COV »), nocifs pour l'homme et l'environnement, le dioxyde de soufre (« SO₂ ») et les oxydes d'azote (« NOx »), qui peuvent provoquer des pluies acides et endommager les écosystèmes. Les particules fines (« PM »), minuscules particules en suspension dans l'air, peuvent nuire à la santé humaine et influencer le climat. En outre, en affectant le rayonnement atmosphérique, les substances appauvrissant la couche d'ozone (« SAO ») peuvent endommager la couche d'ozone, augmentant ainsi l'exposition aux rayons ultraviolets nocifs.

Pour atténuer ces impacts, Stellantis met en œuvre des mesures proactives, notamment la fixation d'objectifs volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autres polluants. Ces efforts soutiennent à la fois les objectifs de développement durable et la conformité réglementaire, en mettant l'accent sur la gestion des substances préoccupantes (« SoC ») et des substances extrêmement préoccupantes (« SVHC »).

ENV3 - Dégradation de la biodiversité

Chez Stellantis, les risques pour la biodiversité sont liés à l'utilisation des sols et à la pollution liée à la fabrication des véhicules, ainsi qu'aux émissions liées à leur utilisation. La chaîne d'approvisionnement présente également des risques pour les ressources naturelles et la diversité des écosystèmes, notamment par l'extraction de métaux et de minéraux pour la production de batteries. Ces activités nécessitent souvent une utilisation importante d'eau et de produits chimiques, ce qui peut dégrader les terres et contaminer les sols et l'eau, en particulier dans les zones abritant des espèces menacées ou des zones protégées.

Consciente de l'importance de la conservation de la biodiversité, Stellantis prévoit d'élaborer une politique sur la biodiversité au cours de l'année prochaine. Cette initiative vise à orienter les futures mesures d'atténuation et à promouvoir des pratiques plus durables dans l'ensemble des opérations et de la chaîne d'approvisionnement.

ENV4 - Génération de déchets

Stellantis réalise des ACV conformément à la norme ISO 14040/44 afin d'évaluer l'empreinte environnementale des véhicules, y compris leurs composants et matériaux, tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières à leur fin de vie. Ces évaluations prennent également en compte l'impact des nouveaux groupes motopropulseurs électrifiés et impliquent des analyses critiques par des experts externes. Les ACV contribuent à améliorer le bilan environnemental des véhicules tout en mettant en évidence les avantages des solutions innovantes, en identifiant les transferts de pollution entre les phases du cycle de vie, en identifiant les principaux impacts environnementaux et en sélectionnant des technologies et des matériaux respectueux de l'environnement. En 2024, les ACV couvraient 83 % du nombre de véhicules réellement vendus, analysant l'empreinte environnementale des véhicules et des composants. Conformément aux normes ISO, ces évaluations n'incluaient pas de consultation des communautés locales, mais révélaient les impacts et les dépendances liés à l'utilisation des ressources et aux déchets tout au long de la chaîne de valeur.

4.2.4 Mesures de prévention et d'atténuation

ENV1 : Émissions de CO₂

Stellantis lutte activement contre le changement climatique en mettant en œuvre des stratégies visant à prévenir, atténuer et corriger ses impacts, tout en gérant les risques associés. Ces actions s'inscrivent dans la continuité des objectifs de la politique de la Société et de ses cibles de réduction des émissions de GES. Les principales stratégies d'atténuation se concentrent sur un portefeuille de produits à faible émission de carbone, une chaîne d'approvisionnement durable et l'amélioration de l'efficacité de ses opérations.

Portefeuille de produits à faible émission de carbone

Stellantis se concentre sur un portefeuille de produits à faible émission de carbone afin d'atteindre ses objectifs, en mettant l'accent sur le déploiement des véhicules électriques à batterie, des véhicules électriques à pile à combustible (« FCEV ») et des véhicules hybrides rechargeables (PHEV), ainsi que sur les technologies des véhicules électriques hybrides légers (« MHEV ») et des véhicules électriques hybrides (« HEV »). Stellantis développe les véhicules électriques à batterie (BEV), les véhicules à pile à combustible (FCEV) et les véhicules hybrides rechargeables (PHEV) afin de s'imposer sur le marché des véhicules à faibles émissions. En 2024, la Société a lancé Free2move Charge pour améliorer la recharge des véhicules électriques et s'est associée à Ionna pour développer une infrastructure de recharge à grande vitesse en Amérique du Nord.

Stellantis vise également à réduire les émissions de GES de sa flotte grâce à des carburants renouvelables alternatifs, en collaboration avec des fabricant afin de garantir des normes de qualité. L'éthanol est utilisé dans les véhicules flex-fuel (« FFV ») en Amérique du Sud, avec plus de 615 000 véhicules FFV immatriculés en 2024. Stellantis explore des biocomposants comme l'éthanol et l'huile végétale hydrotraitee (« HVO »), et teste des e-carburants avec Saudi Aramco, démontrant leur compatibilité avec les véhicules existants et leur potentiel de réduction significative des émissions de CO₂.

Chaîne d'approvisionnement durable

Stellantis vise à atteindre ses objectifs de neutralité carbone en améliorant la performance environnementale de sa chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur l'engagement des fournisseurs et les technologies de production de batteries. Dans le cadre de son plan « Dare Forward 2030 », la Société vise une part de 95 % de la valeur annuelle des achats (VAA) auprès de fournisseurs dont les objectifs de réduction des émissions de CO₂ sont conformes à l'Accord de Paris d'ici 2030. Stellantis sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères environnementaux, exige des feuilles de route vers la neutralité carbone et intègre la performance en matière d'émissions de GES dans les prix attribués aux entreprises pour les composants à forte empreinte carbone. L'acier, contributeur majeur aux émissions de Portée 3, fait l'objet d'un suivi de sa performance en matière d'empreinte carbone, les fournisseurs étant impliqués dans la réalisation des objectifs.

Dans la production de batteries, Stellantis cherche à réduire son impact environnemental en améliorant les technologies, en s'approvisionnant en matériaux durables, en développant ses gigafactories et en favorisant le recyclage. En 2024, Stellantis a proposé des batteries lithium-fer-phosphate (« LFP ») sans nickel ni cobalt, ainsi que des batteries à base de nickel, en mettant l'accent sur la densité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone. Des partenariats sont conclus pour des matières premières durables, avec l'objectif de répondre aux besoins en cellules de batteries par le biais de coentreprises et de contrats d'approvisionnement en Europe et en Amérique du Nord. Des gigafactories ont démarré leur production en 2024, notamment grâce à des collaborations avec Mercedes-Benz, Samsung SDI et LG Energy Solution. En 2024, Stellantis a également annoncé la création d'une coentreprise avec CATL pour une usine européenne de batteries LFP.

Stellantis développe un modèle d'économie circulaire pour le recyclage des batteries et met l'accent sur la réparation, le reconditionnement et la réutilisation. La Société priorise également l'optimisation logistique afin de réduire l'empreinte carbone tout en améliorant les flux et en explorant des alternatives au transport routier.

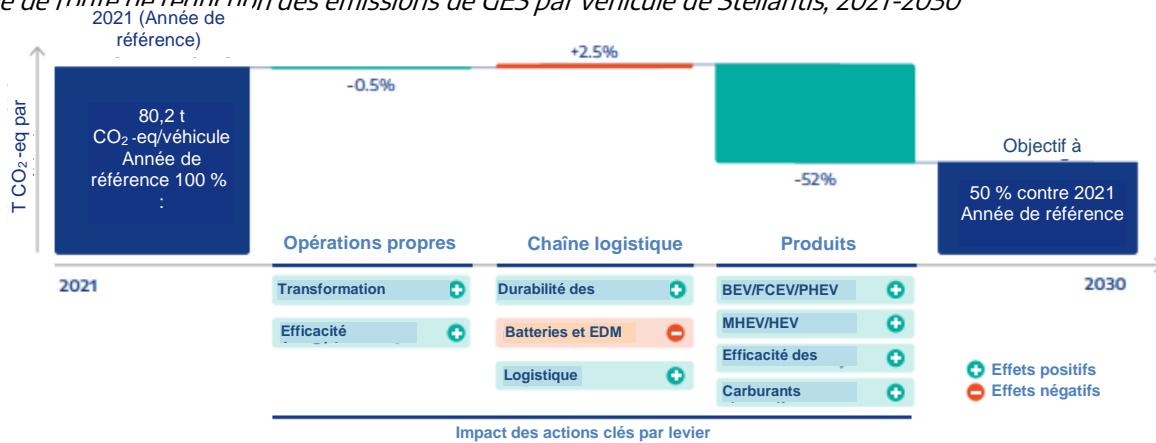
Efficacité des opérations propres de la Société

Stellantis s'engage à décarboner ses activités, notamment ses sites de production, ses bureaux et ses sites de recherche, en suivant sa politique environnementale et énergétique et ses objectifs de neutralité carbone. Cette stratégie consiste à optimiser la gestion et la consommation d'énergie à court terme, à rationaliser l'immobilier et à accroître le recours aux énergies renouvelables à moyen terme, tout en tirant parti d'innovations comme l'hydrogène et le biométhane à long terme. Cette approche est soutenue par des investissements internes et externes, tels que des contrats d'achat d'électricité et des contrats de performance énergétique.

D'autres mesures incluent le compactage du site, des systèmes de récupération de chaleur et l'installation de moteurs à haut rendement et d'éclairages à diodes électroluminescentes (« LED »). Stellantis vise également à optimiser ses sites non industriels en réduisant la superficie et en développant des « campus verts » pour la conception et la R&D.

Pour sa transformation énergétique, Stellantis utilise des technologies telles que le photovoltaïque, l'éolien et la géothermie afin de réduire sa dépendance aux combustibles fossiles. La Société adapte ses solutions énergétiques durables aux spécificités locales. Le graphique suivant illustre l'impact de ces efforts de décarbonation, en indiquant les réductions d'émissions de GES attendues et les objectifs d'intensité de consommation des véhicules pour 2030.

Feuille de route de réduction des émissions de GES par véhicule de Stellantis, 2021-2030



La mise en œuvre des actions d'atténuation du changement climatique dépend de la disponibilité et de l'allocation des ressources, telles que le financement, la technologie et le capital humain, qui sont essentielles à la réalisation de ces initiatives. Sans ressources adéquates, la capacité d'adopter et de déployer à grande échelle des solutions telles que les énergies renouvelables, les technologies écoénergétiques, l'innovation ou les stratégies de réduction des émissions de CO₂ peut être limitée, ce qui retarde la progression vers les objectifs de neutralité carbone de Stellantis. Par conséquent, une planification et une priorisation efficaces des ressources sont essentielles à la réussite de ces actions.

Montants monétaires importants de Capex et d'Opex pour l'implémentation d'actions par levier de décarbonation

Investissements (dépenses)		(€B)
Efficacité des opérations	2021-2030	1.0
	2024	0.1
Chaîne d'approvisionnement	2021-2030	6.2
	2024	1.2
Portefeuille de produits à faible	2021-2030	39.2
	2024	4.4

Les investissements s'inscrivent dans le plan stratégique « Dare Forward 2030 » de Stellantis, couvrant tous les périmètres d'émissions de GES. La valeur du portefeuille de produits à faible émission de carbone 2024 correspond à la section de la taxonomie de l'UE, qui présente les dépenses d'investissement pour l'activité 3.3, qui concerne la fabrication de technologies de transport bas carbone avec des émissions inférieures à 50 g de CO₂/km pour les véhicules légers et les véhicules de tourisme. Les différences entre la section de la taxonomie de l'UE et le tableau du portefeuille de produits à faible émission de carbone s'expliquent par les investissements dans les infrastructures de recharge. La chaîne d'approvisionnement durable comprend 1,2 milliard d'euros d'investissements en actions pour 2024, couvrant les coentreprises, l'économie circulaire et la logistique. Sur ce montant, 1,1 milliard d'euros concernent des investissements qui ne sont pas directement inclus dans les indicateurs clés de performance de la taxonomie de l'UE pour les dépenses d'investissement, mais qui sont mentionnés dans les textes de la taxonomie de l'UE, liés à des activités éligibles telles qu'ACC, NextStar Energy et StarPlus Energy.

ENV2 : Pollution de l'air, de l'eau et du sol

Grâce aux actions ciblées énumérées ci-dessous, Stellantis vise à réduire la pollution, à se conformer aux réglementations et à limiter les substances dangereuses.

Pollution de l'air : Nous collaborons avec nos fournisseurs afin de respecter les normes réglementaires et minimiser la présence de matières dangereuses dans les pièces. Concernant les émissions des véhicules, nous utilisons des technologies telles que les filtres à particules et les systèmes catalytiques pour réduire les NOx et les particules. Nous nous concentrons également sur la réduction des émissions de COV des systèmes d'alimentation en carburant afin de nous conformer aux futures réglementations, telles que la norme Euro 7. Stellantis s'engage en faveur du développement durable en réduisant les émissions de GES et autres polluants lors de l'utilisation des véhicules, en explorant des systèmes de propulsion alternatifs et en collaborant avec les institutions publiques afin d'améliorer les normes réglementaires.

Pollution de l'eau : Nos sites de production diffèrent considérablement en termes de taille, de volume de production, d'opérations réalisées, de technologies installées et d'âge des installations, autant d'éléments qui influencent la consommation et le traitement de l'eau. La gestion de l'eau et la définition des objectifs sont adaptées à chaque site, en tenant compte des attentes des parties prenantes, des restrictions d'eau locales et des possibilités propres à chaque site. Les Directions Centrales Régionales de l'Environnement (« DCE ») établissent des objectifs spécifiques à chaque site sur la base de ces critères. Les sites sont responsables de la mise en œuvre des mesures d'économie d'eau, tandis que les DCE les soutiennent en contrôlant la conformité, en évaluant et en partageant les meilleures pratiques, et en organisant des ateliers sur les économies d'eau afin de promouvoir l'amélioration continue.

Pollution des sols : Stellantis collabore avec les fabricants de pneumatiques pour réduire les émissions de microplastiques liées à l'usure. De plus, la Société collabore avec ses fournisseurs pour gérer les SoC et SVHC en les remplaçant par des alternatives plus sûres, ce qui garantit la conformité réglementaire et favorise l'innovation.

Principales activités de la chaîne d'approvisionnement

Le GRPG définit les comportements attendus des fournisseurs, en insistant sur le strict respect des exigences environnementales. Les fournisseurs doivent optimiser l'utilisation des ressources et minimiser la pollution, notamment les émissions atmosphériques, les rejets d'eau, le traitement et l'élimination des déchets, ainsi que les émissions de GES. Ils doivent également s'efforcer d'optimiser les ressources en eau dans les chaînes de production et d'approvisionnement. Le respect de ces exigences est crucial pour intégrer et conserver le panel de fournisseurs de Stellantis, régulièrement évalué et contrôlé.

ENV3 : Dégradation de la biodiversité

Notre Politique Environnementale et Énergie (« PEE ») décrit notre approche proactive pour atténuer les impacts du changement climatique et de la pollution, en réduisant leurs effets, en restaurant et, à terme, en rétablissant la biodiversité. En outre, notre GRPG reflète l'engagement de Stellantis à réduire la déforestation et la conversion des terres.

Exemples d'initiatives en faveur de la biodiversité lancées ou poursuivies en 2024 :

Projets du Wildlife Habitat Council (« WHC ») :

- Le complexe de moteurs de Trenton, dans le Michigan (États-Unis), est certifié WHC depuis 2022. Le projet aviaire, lancé en mars 2022, offre des habitats de nidification aux hirondelles noires pendant leur migration. L'usine a également installé des nichoirs à chauves-souris afin d'accroître leurs possibilités d'habitat. L'augmentation du nombre de chauves-souris sur le site pourrait contribuer à contrôler les populations d'éphémères. Elle a également aménagé un hectare de jardins pollinisateurs.
- L'usine d'assemblage de camions de Saltillo, au Mexique, a été la première de nos usines du pays à recevoir la certification de conservation argent du WHC en 2022. L'usine soutient des projets de conservation, notamment des formations aux soins des espèces de reptiles protégées et un jardin pollinisateur pour les papillons monarques, les abeilles indigènes et les oiseaux. L'usine engage la communauté à travers des activités de sensibilisation à l'environnement à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, de la Journée de la Terre et de la Journée mondiale de l'environnement.

Projets de conservation de la biodiversité :

- L'usine d'assemblage Mack, située dans le Michigan, aux États-Unis, appartenant au complexe d'assemblage de Détroit, a créé le parc Beniteau Stormwater, qui comprend des jardins pluviaux et de pollinisation. Elle a collaboré avec le Centre de conservation de la nature (WHC) afin de créer des programmes éducatifs destinés aux écoles locales. L'usine d'assemblage Mack a planté environ 600 arbres sur place et s'est associée à des organisations à but non lucratif locales pour soutenir les pollinisateurs indigènes. L'usine abrite environ 20 000 abeilles indigènes dans des ruches et travaille à la mise en place d'une station de passage pour les monarques avec plus de 90 plantes hôtes et nectarifères.
- En 2024, notre usine d'assemblage de Madrid, en Espagne, a planté 2 100 arbustes et créé une niche écologique de 3 000 m² par semis hydraulique. Cette initiative, conçue pour soutenir les pollinisateurs, les arthropodes, les oiseaux insectivores et les reptiles, vise à améliorer l'écosystème local. En sélectionnant des espèces adaptées au climat régional, nous favorisons la biodiversité en augmentant la production de fleurs, de graines et de fruits, créant ainsi un corridor pour les pollinisateurs.
- Notre usine de Trnava, en Slovaquie, se consacre à la création d'un environnement favorable aux pollinisateurs grâce à la plantation d'arbres fruitiers, d'arbustes et de fleurs mellifères de la région. Le site accueille également des colonies d'abeilles avec la collaboration de l'Université slovaque d'agriculture. Par ailleurs, l'usine a participé au projet INSIGNIA-UE, qui a développé un protocole de surveillance environnementale non invasif utilisant les abeilles pour détecter les polluants dans dix pays.

ENV4 : Production de déchets

L'approche stratégique de Stellantis en matière de gestion durable des ressources et de pratiques circulaires est axée sur la réduction de la consommation de ressources et la promotion des initiatives d'éco-conception, de reconditionnement et de recyclage. Dans le cadre de notre plan stratégique « Dare Forward 2030 », nous visons à réduire notre empreinte carbone en développant et en sécurisant un approvisionnement en matériaux verts de pointe d'ici 2038. Nous défendons l'économie circulaire grâce à une approche d'éco-conception, en utilisant des matériaux recyclables et recyclés dans nos produits et en adhérant à notre stratégie 4R (Réduire, Réparer, Réutiliser, Recycler). Ces principes couvrent l'ensemble du cycle de vie d'un véhicule, de sa production à sa fin de vie, en intégrant des matériaux réutilisables, des ferrailles recyclées et des déchets dans la chaîne de production.

Nos efforts d'écoconception s'orientent également vers l'utilisation de matériaux verts, tels que des matériaux recyclés issus de déchets post-industriels et post-consommation, des matériaux d'origine naturelle tels que le bois et les fibres végétales, et des matériaux biosourcés tels que les polymères issus de ressources renouvelables plutôt que de l'industrie pétrochimique. L'objectif de cette action est d'abandonner les ressources non renouvelables lorsque cela est raisonnablement possible, en augmentant l'utilisation de ces matériaux dans les nouveaux véhicules, limitant ainsi l'épuisement des ressources et soutenant les industries du recyclage.

Principales initiatives pour améliorer la recyclabilité responsable et soutenir le traitement en fin de vie

Nos pratiques sont conformes à la directive européenne sur les véhicules hors d'usage (VHU), axée sur la conception des véhicules et leur traitement en fin de vie. Conformément aux exigences fixées en 2015, nous devons atteindre un taux de récupération du poids des véhicules de 95 %, avec 85 % de matériaux réutilisés ou recyclés en Europe. Nous utilisons des processus de suivi du poids des matériaux et des substances et nous soumettons à des audits indépendants conformément à la directive européenne 2005/64/CE. En fin de vie d'un véhicule, nous procédons à la réutilisation de pièces, au recyclage des matériaux et à la valorisation énergétique. Pour atteindre ces objectifs, Stellantis gère un réseau interne supervisant les activités en amont (écoconception) et en aval (services de fin de vie), en collaboration avec les fournisseurs, les opérateurs de recyclage et les associations de constructeurs automobiles.

Principales initiatives en matière d'éco-conception et d'économie circulaire

Stellantis intègre les principes de l'économie circulaire à toutes les phases du cycle de vie des véhicules, de la conception à la fin de vie, en mettant l'accent sur l'utilisation efficace des matériaux, la réduction des déchets et la préservation des ressources. La stratégie 4R vise à prolonger la durée de vie des produits et à minimiser les déchets. Le label SUSTAINera, lancé en 2023, distingue les activités d'économie circulaire et les produits après-vente. Les ACV évaluent l'empreinte environnementale afin d'identifier les axes d'amélioration, soutenant ainsi les initiatives d'écoconception qui réduisent l'utilisation des matériaux et améliorent la recyclabilité grâce à des partenariats. Les ACV prennent en compte l'ensemble du cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la fin de vie, avec des analyses récentes axées sur le véhicule électrique DS3 Cross Back e-tense. Ces évaluations orientent les conceptions futures en comparant des solutions innovantes, en identifiant les transferts de pollution, en mettant en évidence les impacts environnementaux et en sélectionnant des technologies et des matériaux respectueux de l'environnement. Stellantis fait progresser les chaînes d'approvisionnement et la recherche de matériaux verts, en privilégiant les matériaux recyclés, naturels et biosourcés. Son approche « conception pour une économie circulaire » privilégie les matériaux faciles à démonter, reconditionner, réparer, réutiliser, récupérer et recycler, atténuant ainsi la pénurie de matériaux et l'impact environnemental. En production, Stellantis réutilise les surplus de production et réduit les déchets, minimisant ainsi l'impact environnemental et les risques de pénurie de ressources.

Participant au Système international d'information sur le démantèlement, couvrant plus de 30 pays en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie, Stellantis fournit des instructions de démontage pour ses véhicules, y compris les batteries haute tension (« BHT »), aux installations de recyclage.

Principaux indicateurs d'impact environnemental suivis par Stellantis

Impact sur l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Le PRG en kg équivalent CO₂ caractérise l'augmentation moyenne des émissions de GES contribuant au réchauffement climatique (CO₂, CH₄, N₂O, etc.). • Le potentiel d'acidification en kg équivalent SO₂ caractérise l'augmentation de la teneur en substances acidifiantes responsables de la pluie et de la dégradation de certaines forêts (SO₂, etc.). • Le potentiel de création d'ozone photochimique en kg équivalent éthène caractérise les phénomènes conduisant à la formation d'ozone, ayant des effets nocifs sur la santé humaine et les écosystèmes (COV, etc.).
Impact sur l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Le potentiel d'eutrophisation en kg équivalent phosphate caractérise l'introduction de nutriments tels que les composés azotés et phosphatés qui favorisent la croissance de certaines algues (NO₂, etc.).
Impact sur les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'épuisement des ressources minérales naturelles (kg équivalent antimoine) (Sb) vise à mesurer l'extraction de ressources minérales considérées comme non renouvelables par rapport à leurs réserves sur Terre • Potentiel d'épuisement des ressources fossiles (mégajoules) (MJ) : vise à mesurer l'extraction de combustibles fossiles par rapport à leurs réserves sur Terre

Utilisation de matériaux verts

Stellantis souhaite intégrer des matériaux recyclés et naturels dans ses véhicules, tels que des matériaux recyclés, des matériaux d'origine naturelle (bois et fibres végétales) ou des matériaux biosourcés issus de ressources renouvelables. L'utilisation de ces matériaux verts est un facteur clé dans le processus de sélection des fournisseurs, ainsi que dans les exigences de conception technique des spécifications des pièces. Par ailleurs, Stellantis améliore la recyclabilité des pièces automobiles grâce à des partenariats, qui contribuent à étendre l'utilisation de nouveaux matériaux verts dans diverses régions et marques.

Phase d'entretien du véhicule

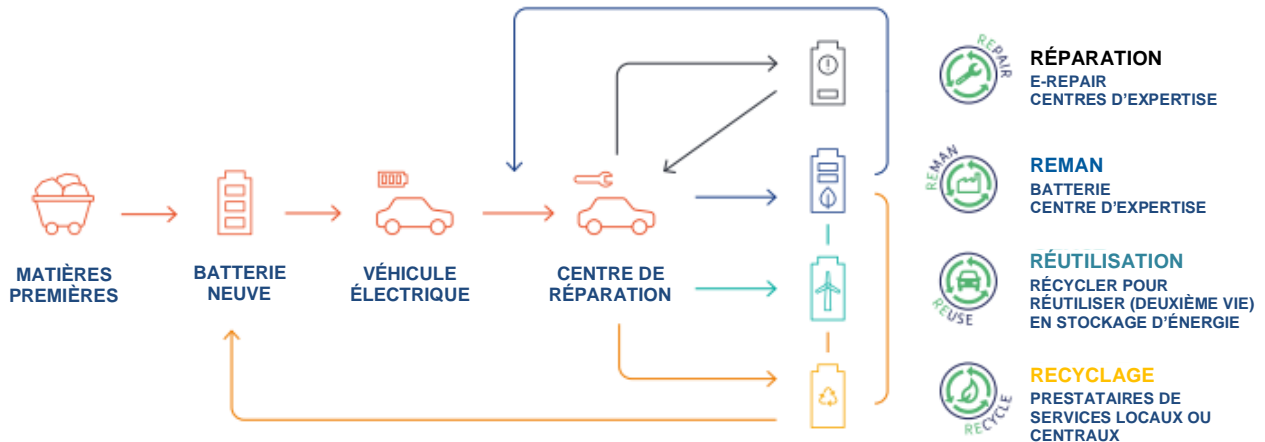
Au niveau mondial, Stellantis propose des services après-vente basés sur les principes de l'économie circulaire sous le label SUSTAINera. Ces services comprennent la fourniture de pièces reconditionnées, réparées et réutilisées (y compris les HVB), ainsi que de produits recyclés pour l'entretien des véhicules, ce qui prolonge la durée de vie des produits sans compromettre leur qualité. En 2024, l'offre de reconditionnement s'est enrichie de nouvelles gammes de produits au Brésil et en Amérique du Nord, tandis que l'offre de réutilisation a été lancée aux États-Unis via la plateforme B-Parts.

La Société a lancé des projets de seconde vie visant à réutiliser les HVB pour des applications non automobiles, telles que les énergies renouvelables. Les produits recyclés, fabriqués à partir de matériaux récupérés et de déchets industriels, font également partie des initiatives SUSTAINera. Les analyses montrent que cette approche peut entraîner une réduction de l'utilisation de matières premières et des émissions de CO₂, contribuant ainsi à l'objectif zéro émission nette de carbone de Stellantis.

Activités de recyclage

- Gestion des flux de matières : Stellantis a mis en place un flux de gestion des matériaux recyclés et créé des boucles de matériaux fermées. Cette initiative vise à intégrer les déchets internes de la Société dans la chaîne d'approvisionnement et à créer un écosystème de matériaux performant avec diverses parties prenantes. S'appuyant sur les boucles fermées pour l'aluminium et l'acier déjà en place en Amérique du Nord et en Europe, la gestion des flux de matériaux se concentrera dans un premier temps sur la création de boucles directement vers les fonderies européennes, en utilisant les déchets industriels, les rebuts et les pièces obsolètes pour remplacer les matériaux vierges dans la production de nouveaux véhicules et de pièces. Il est prévu d'étendre cette initiative à d'autres sources, telles que les activités de maintenance après-vente, les véhicules hors d'usage (VHU) et d'autres matériaux, notamment le cuivre, les plastiques et les batteries. Stellantis souhaite élargir son périmètre actuel de gestion responsable des produits et véhicules en fin de vie, en trouvant des solutions pour recycler davantage de matériaux dans le processus de fabrication. SUSTAINera Valorauto et son réseau contribuent à la récupération des matériaux des VHU. Toutes ces activités, pilotées par l'unité commerciale Économie circulaire, améliorent la chaîne de valeur du recyclage et garantissent la sécurité de l'approvisionnement en matériaux.
- Traitement des VHU : Conformément à la directive européenne sur les VHU, Stellantis a créé des réseaux de reprise dans les États membres où elle opère. Les modalités varient selon les pays, par l'intermédiaire d'un prestataire de services pour le compte des constructeurs, ou par le biais d'un processus de reprise collectif lorsque la loi l'exige. Dans le cadre de la révision de la réglementation européenne relative au traitement des VHU, Stellantis vise à améliorer la circularité de la conception des véhicules, à augmenter le volume de matériaux recyclés dans les véhicules neufs et à optimiser l'efficacité du traitement des VHU. Grâce à sa filiale SUSTAINera Valorauto, la Société gère actuellement des VHU en France, en Belgique et au Luxembourg, et prévoit de s'étendre à d'autres pays. L'entité collabore avec des installations de traitement agréées pour collecter et traiter les VHU, en récupérant les pièces pour leur réutilisation, leur reconditionnement et leur recyclage. Hors d'Europe, Stellantis évalue la situation des marchés régionaux et la législation relative aux VHU. Nous adaptons nos stratégies et nos plans de mise en œuvre aux besoins et contraintes locaux et régionaux, comme suit :
 - États-Unis : Stellantis met actuellement en œuvre des boucles locales pour une application efficace des stratégies d'économie circulaire.
 - Chine : Stellantis a renforcé ses partenariats locaux dans le domaine du recyclage des VHU et des VHT, ainsi qu'en Afrique et en Amérique du Sud :
 - Stellantis étudie et développe des structures et des processus pour mettre en œuvre un modèle d'économie circulaire.
- Système individuel de gestion des VHU : En réponse au nouveau décret VHU publié par les autorités françaises le 24 novembre 2022, imposant aux constructeurs automobiles de mettre en place des systèmes individuels ou d'opter pour un système collectif de gestion des VHU, Stellantis a choisi de développer un système propre. Ce système est soutenu par SUSTAINera Valorauto SAS et a reçu l'approbation des autorités françaises en juillet 2024.
- Traitement des batteries haute tension : Stellantis met en œuvre des procédures de collecte et de traitement, privilégie l'allongement de la durée de vie des batteries grâce à des solutions de reconditionnement, de réparation et de seconde vie, et établit des contrats de recyclage avec des opérateurs spécifiques pour toutes les marques Stellantis.

Économie circulaire des batteries haute tension



Disponibilité du SUSTAINera 4R pour les pièces (hors HVB) et HVB dans les régions

Zone géographique	Disponibilité des solutions SUSTAINera 4R sur les pièces (hors HVB)				Disponibilité des solutions SUSTAINera 4R sur les HVB			
	Reman (Remanufacture)		Reuse (Réemploi)		Reman (Remanufacture)		Reuse (Réemploi)	
Europe élargie	•	•	•	•	•	•	•	•
Amérique du Nord	•	•	•	•	•	•	•	•
Amérique du sud	•		•	•				•
Moyen-Orient et Afrique	•		•	•				•
Inde et Asie-Pacifique	•					•		•
Chine	•	•				•		•

4.4 Transversalité

Code risques CP1

Transversalité dans la chaîne de valeur

Code risque	En amont	Opérations propres	En aval
CP1	☑	☑	☑

4.4.1 Procédures d'évaluation

CP1 - Inefficacité ou indisponibilité du mécanisme d'alerte

La Société fait appel à des tiers pour des audits portant sur des fonctions telles que Helpline Integrity (la ligne d'assistance de Stellantis), la conformité aux émissions, les systèmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et de l'énergie. Les agences gouvernementales audient Integrity Helpline et la conformité aux émissions.

Stellantis privilégie des mécanismes d'alerte efficaces, avec ce Plan visant à protéger les lanceurs d'alerte et à traiter les signalements de manière confidentielle, en conformant les pratiques aux normes internationales de responsabilité d'entreprise et de conduite éthique. L'approche de gestion des risques implique une identification, une évaluation et une atténuation continues, appuyées par des cadres structurés et des outils logiciels avancés. Les

indicateurs clés de performance (« ICP ») mesurent l'efficacité de la gestion des risques, tandis que des audits réguliers et des boucles de rétroaction favorisent l'amélioration continue et le respect des politiques. Des audits internes périodiques sont réalisés concernant Helpline Integrity et les voies de signalement afin de garantir la sensibilisation des parties prenantes, la communication et l'examen approprié des signalements.

4.4.2 Mesures de prévention et d'atténuation

Stellantis adopte une approche proactive de gestion des risques, s'efforçant de s'aligner sur les normes et réglementations du secteur afin d'anticiper et de prévenir les risques potentiels. La Société évalue systématiquement l'efficacité de ses mesures grâce à un suivi régulier, à l'engagement des parties prenantes et à l'analyse des données, et procède à des ajustements en fonction des retours d'expérience et des nouvelles informations. En impliquant ses employés, ses fournisseurs et les communautés locales, Stellantis veille à garantir la diversité des points de vue dans la prise de décision, favorisant ainsi la transparence et la confiance. Des audits réguliers évaluent la conformité aux politiques et réglementations, et les résultats permettent d'affiner le cadre de gestion des risques. L'engagement de Stellantis se reflète dans sa structure de gouvernance, avec des équipes dédiées supervisant les mesures d'atténuation des risques.

Veillez-vous référer à la section « Mécanismes d'alerte » de ce rapport afin d'obtenir des informations détaillées sur la manière dont Stellantis identifie et gère les risques potentiels. La section « Mécanismes d'alerte » décrit les processus et protocoles mis en place pour répondre rapidement aux risques émergents. Cela inclut l'utilisation de systèmes d'alerte précoce, de canaux de signalement des incidents et de plans de gestion de crise. En maintenant un état de préparation constant, Stellantis améliore sa capacité à atténuer l'impact des événements imprévus et à protéger ses opérations, sa réputation et ses parties prenantes.

5. Mécanisme d'alerte

Afin d'atténuer les risques identifiés lors de notre évaluation, Stellantis utilise de multiples mécanismes internes et externes conçus pour identifier et surveiller en permanence les violations potentielles des droits humains, de la conformité et de l'environnement.

Lors du lancement de Stellantis en janvier 2021, nous avons revu les normes selon lesquelles nous agirions et nous responsabiliserions mutuellement. Cela a conduit à la définition de nos quatre valeurs fondamentales, qui sont également au cœur de notre plan stratégique « Dare Forward 2030 » : « Nous sommes centrés sur le client, nous gagnons ensemble, nous sommes agiles et innovants, nous nous soucions de l'avenir. »

Ces valeurs fondamentales sous-tendent le Code de conduite, partie intégrante de notre approche et de nos processus décisionnels et fournit des orientations sur ce que nous attendons de chacun d'entre nous et des autres parties prenantes. Ce Code reflète notre engagement en faveur d'une culture d'intégrité, de responsabilité et de comportement éthique dans tous nos domaines d'activité et tout au long de la chaîne de valeur, dans le respect des lois, réglementations et politiques applicables.

L'intégrité est un moteur de notre compétitivité et de notre croissance durable. Elle constitue également le pilier sur lequel nous bâtissons et maintenons notre réputation d'entreprise, sur laquelle nos clients, nos parties prenantes externes et nos employés peuvent compter. Notre Groupe attend également des autres parties prenantes, notamment nos fournisseurs, nos concessionnaires, nos distributeurs et nos partenaires de coentreprise, qu'ils agissent toujours avec intégrité et conformément à notre Code de conduite.

Notre ligne d'assistance Integrity Helpline, notre service d'alerte, est essentielle au respect de notre Code de conduite. Elle permet à toutes les parties prenantes de signaler d'éventuelles violations sans crainte de représailles.

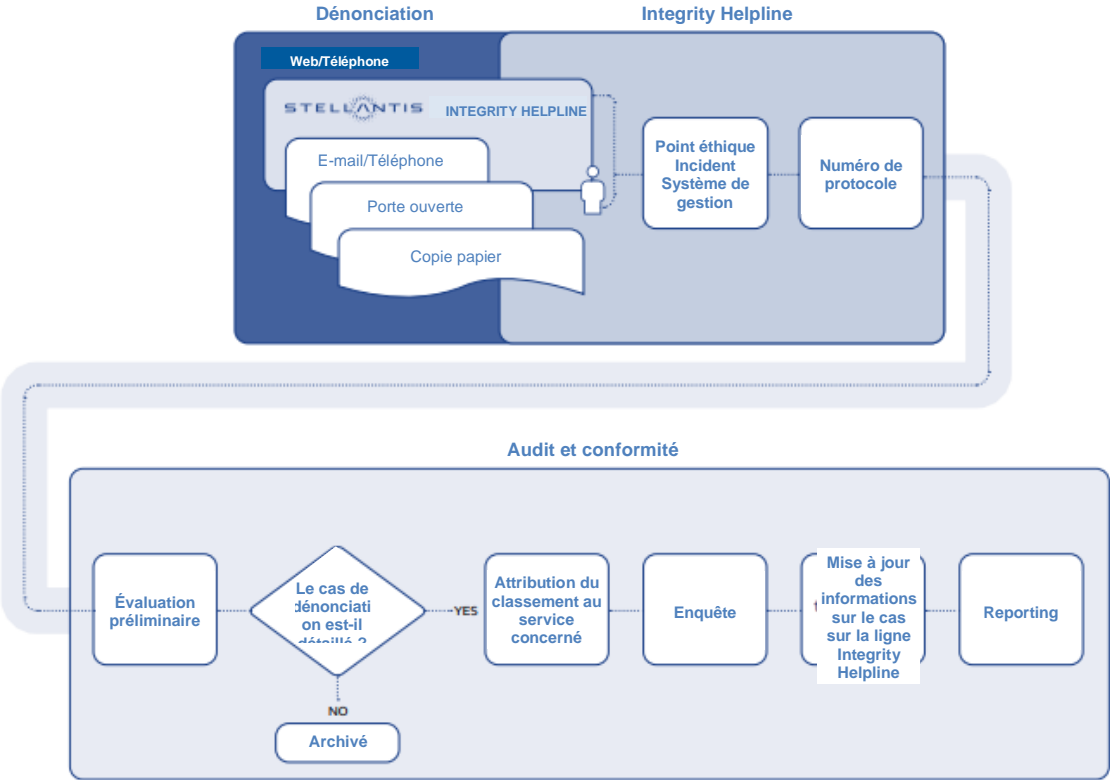
La politique de dénonciation de la ligne d'assistance Integrity Helpline décrit les lignes directrices pour signaler et gérer les violations potentielles du Code de conduite, notamment la discrimination, le harcèlement et

d'autres problèmes potentiels liés aux droits de l'homme. Conformément à cette politique, toute personne associée à Stellantis peut signaler un problème par différents canaux, tels que ses supérieurs hiérarchiques directs, les Ressources Humaines, le département de Conformité, le département Juridique et la ligne d'assistance Integrity Helpline. La ligne d'assistance Integrity Helpline est disponible 24 h/24 et 7 j/7 par téléphone ou en ligne, en plusieurs langues, et est accessible au public sur le site web de la Société ou en interne via le portail des employés, et par le biais de formations spécifiques destinées aux employés et aux fournisseurs. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme par toute personne, qu'elle soit interne ou externe, lorsque la loi le permet, et la Société met en œuvre une politique stricte de lutte contre les représailles à l'égard des personnes qui signalent des faits. Cette politique est supervisée par le Responsable de la conformité et le Conseil d'administration.

En 2024, des campagnes de communication interne ont encouragé l'utilisation de la ligne d'assistance Integrity Helpline pour signaler divers problèmes, notamment concernant la sécurité des véhicules, la conformité réglementaire et les droits de l'homme. Grâce à nos formations périodiques (au moins annuelles) sur la conformité, à notre campagne Expérience éthique et à nos communications « Speak Up », il est régulièrement rappelé aux parties prenantes internes l'importance du signalement afin de maintenir une culture éthique forte et à la manière de surmonter les obstacles perçus en matière de signalement. En outre, grâce à notre Leadership Éthique et à nos Histoires d'Entreprise, les parties prenantes ont accès à la demande à des expériences concrètes et à l'efficacité de l'utilisation de la ligne d'assistance Integrity Helpline.

Cette dernière est gérée par un prestataire de services indépendant spécialisé et utilisée par le personnel qualifié du département Audit et Conformité pour mener des enquêtes.

Processus de résolution des rapports



Les préoccupations critiques soulevées dans les rapports sont analysées et, le cas échéant, des plans d'action correctifs spécifiques sont mis en œuvre. Les plans d'action sont suivis et vérifiés une fois achevés afin de respecter

les délais applicables, avec la validation des comités régionaux et mondiaux de la conformité. Les problèmes liés aux droits de l'homme sont transmis au Groupe des droits de l'homme pour un suivi et une atténuation rigoureux.

En 2024, 2 270 incidents ont été signalés via la ligne d'assistance Integrity Helpline. Parmi ces cas, 1 346 concernaient le harcèlement et l'environnement de travail interne, et 359 la discrimination et les représailles.

Nombre de cas signalés via la ligne d'assistance Integrity Helpline

2024	Protection de notre personnel				Gestion de l'entreprise			Interaction avec les entités externes	Gestion de nos biens et de nos informations	TOTAL
	Harcèlement et environnement de travail interne	Discrimination et Représailles	Dont cas de discrimination liés au sexe/genre	Environnement, Santé et Sécurité (ESS)	Corruption, pots-de-vin, lobbying et cadeaux	Confidentialité des données	Autre			
Nombre de cas signalés reçus	1,346	359	44	73	40	8	35	82	327	2,270
Nombre total de cas	1,447	389		66	48	13	38	85	336	2,422
Nombre de cas clôturés comme fondés ou non fondés avec problème	441	51		33	23	9	18	30	185	790
Nombre de cas archivés	258	46		4	4	0	4	9	16	341
Nombre de cas encore ouverts en N	237	138		22	8	0	9	25	81	520
Nombre de cas clôturés avec mesures	528	71	9	40	25	11	24	34	213	946
Dossiers en double reçus	162	21		8	7	0	1	5	16	220

Stellantis privilégie le dialogue social, en mettant l'accent sur la participation des salariés grâce à l'enquête globale annuelle et en favorisant la confiance établie avec les syndicats par le biais de conventions collectives et d'accords avec les comités d'entreprise. Dans le cadre de sa stratégie de relations sociales co-constructives, Stellantis communique régulièrement les informations pertinentes issues des enquêtes et des signalements de la ligne d'assistance Integrity Helpline, notamment les cas liés à la discrimination, au harcèlement et à la santé et sécurité.

6. Système de surveillance

Les systèmes de surveillance sont essentiels pour garantir l'efficacité et l'amélioration continue des différentes mesures organisationnelles. En suivant systématiquement les indicateurs clés de performance (KPI), les organisations peuvent évaluer l'impact de leurs stratégies, identifier les axes d'amélioration et promouvoir le respect des étapes de diligence raisonnable de l'OCDE, en tant que normes réglementaires et internes. Un suivi efficace permet des ajustements et des interventions opportuns, essentiels au maintien de normes élevées dans des domaines tels que les droits de l'homme, la santé et la sécurité, et la durabilité environnementale.

Stellantis accorde une grande importance aux KPI pour comprendre son parcours et améliorer son travail. En exploitant ces indicateurs, Stellantis peut obtenir des informations précieuses sur ses opérations, orienter ses décisions stratégiques et favoriser une culture de responsabilité et de transparence. Cet engagement en matière de suivi et de reporting contribue non seulement à la conformité, mais soutient également les objectifs plus larges de la Société en matière de développement durable et de pratiques éthiques.

6.1 Libertés fondamentales et droits de l'homme

Stellantis a mis en place un cadre de gouvernance solide pour surveiller et faire respecter les droits humains au sein de ses opérations. Ce cadre comprend un programme de réseau de champions des droits humains et des personnes formées chargées de superviser les actions menées dans le cadre du Plan. Le suivi des indicateurs clés de performance (KPI) favorise le respect des normes relatives aux droits humains et des pratiques éthiques.

La structure de gouvernance de Stellantis est conçue pour respecter les droits humains dans toutes ses opérations. Cela implique une équipe de membres régionaux qui encadrent les fournisseurs et leur permettent de remplir le modèle de RappoRt pouR MinéRaux de Conflits (CMRT). En outre, Stellantis a mis en œuvre des politiques visant à améliorer la mixité aux postes de direction, à suivre les employés couverts par des conventions collectives et à veiller au bien-être de tous nos travailleurs. Ces efforts s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à favoriser un lieu de travail éthique et inclusif.

Indicateurs clés de performance des droits humains fondamentaux

ICP	Année	
Pourcentage de fournisseurs ayant rempli le rapport sur les minerais de conflit	2021	92%
	2022	90%
	2023	94%
	2024	96%
Répartition hommes-femmes au sein de la direction	2021	17%
	2022	24%
	2023	30%
	2024	34%
Personnes handicapées	2021	11,363
	2022	8,885
	2023	8,532
	2024	8,611
Pourcentage d'employés couverts par une convention collective	2021	87%
	2022	89%
	2023	90%
	2024	90%

Notre programme sur les minéraux de conflit est géré par les membres de l'équipe régionale. L'indicateur clé de performance (KPI) relatif au pourcentage de fournisseurs ayant rempli le questionnaire CMRT, fourni par le RMI, est demandé aux fournisseurs concernés utilisant des métaux « 3TG » (tungstène, tantale, étain et or). En cas de doute concernant l'approvisionnement en matières premières, les fournisseurs doivent y répondre et trouver d'autres sources d'approvisionnement, si nécessaire. Nos KPI couvrent le pourcentage de fournisseurs concernés parmi les près de 2 000 fournisseurs tenus de remplir le questionnaire CMRT. Cela nécessite la fourniture annuelle d'informations sur les fonderies.

Stellantis suit le pourcentage de postes de direction occupés par des femmes au fil du temps. Ce KPI est essentiel pour évaluer les progrès de la Société en matière d'égalité des sexes et d'inclusion. En suivant cet indicateur chaque année, Stellantis peut évaluer l'efficacité de ses initiatives en matière de diversité, identifier les axes d'amélioration et fixer des objectifs stratégiques pour renforcer la représentation des femmes au sein des équipes de direction. La tendance à la hausse, de 17 % en 2021 à 33,5 % en 2024, témoigne d'une dynamique positive et d'un engagement à favoriser un environnement de travail plus équilibré et équitable. Stellantis suit également le pourcentage de femmes dans ses fonctions clés en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (« STEM »). En 2024, 16,6 % de femmes occupaient ces fonctions. Les représentants des salariés sont impliqués aux niveaux mondial et local, avec des réunions dédiées pour partager la situation actuelle et future et la stratégie. Lors des fusions et des expansions, les représentants des salariés sont impliqués en amont afin d'intégrer les entités à la stratégie de dialogue social et aux conventions collectives. Le/La Directeur(trice) des Ressources Humaines et Chargé de mission ITC, du patrimoine et ESG, membre du CEI, conseille le Comité ESG du Conseil d'Administration et supervise les relations sociales mondiales.

L'indicateur clé de performance (KPI) « Personnes en situation de handicap » mesure l'inclusion et la représentation des personnes en situation de handicap au sein des effectifs de Stellantis. Ce KPI est essentiel pour

évaluer l'efficacité de l'engagement de la Société à offrir l'égalité des chances et à favoriser un environnement de travail inclusif. En suivant cet indicateur, Stellantis peut évaluer l'efficacité de ses initiatives visant à soutenir les employés en situation de handicap, identifier les axes d'amélioration et fixer des objectifs stratégiques pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion sur le lieu de travail.

Le KPI relatif au pourcentage d'employés couverts par une convention collective mesure la proportion d'employés de Stellantis dans le monde, dans les pays de plus de 150 employés, qui sont couverts par de telles conventions. Cet indicateur clé de performance est essentiel pour évaluer l'engagement de la Société en matière d'implication des salariés, de dialogue social et de négociation collective. Stellantis s'est fixé des objectifs pour soutenir les progrès dans ces domaines, visant une couverture de 92 % en 2025, 95 % en 2030 et 100 % en 2040. Cet objectif est régulièrement suivi au niveau mondial et rapporté par le Directeur des Ressources Humaines et Chargé de mission ITC, du patrimoine et ESG au Conseil d'Administration, reflétant l'engagement de la Société à maintenir un climat social positif.

6.2 Santé et sécurité

Stellantis utilise un système de surveillance complet afin de protéger la santé et la sécurité de ses employés dans toutes ses opérations. Ce système comprend des inspections, des audits et des évaluations réguliers menés par des professionnels de la santé et de la sécurité formés, utilisant des listes de contrôle et des protocoles standardisés pour garantir le respect des réglementations en matière de santé et de sécurité et des politiques de la Société. L'analyse des données et les outils de surveillance en temps réel permettant de suivre les indicateurs de performance permettent à Stellantis d'identifier les tendances, de détecter les anomalies et de réagir rapidement aux problèmes potentiels.

L'implication des employés est renforcée par un système de reporting confidentiel qui suit et signale les dangers, les quasi-accidents ou les conditions dangereuses. Les objectifs pour 2021 visaient à réduire de 50 % le nombre total d'accidents enregistrables d'ici 2030, chaque entité ayant des objectifs spécifiques. Le taux d'accidents du travail avec arrêt de travail a diminué en 2024, démontrant l'efficacité de la prévention des risques et des actions mises en œuvre. Les indicateurs clés de performance (KPI) en matière de santé et de sécurité comprennent le taux d'accidents du travail avec arrêt de travail, les employés couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité et le taux total d'accidents du travail avec arrêt de travail.

Indicateurs clés de performance en matière de santé et de sécurité

ICP	Année	
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	2021	1
	2022	1.25
	2023	0.95
	2024	0.92
% de travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	2021	N/A
	2022	93%
	2023	97%
	2024	97%
Taux d'accidents enregistrables	2021	3.8
	2022	3.79
	2023	3.32
	2024	2.92

Le taux d'accidents du travail avec arrêt de travail (LTIR) mesure le nombre d'accidents du travail entraînant des absences, calculé pour 1 000 000 d'heures travaillées, avec un objectif de moins d'un d'ici 2040. Ce KPI est essentiel pour minimiser les risques sur le lieu de travail et garantir le bien-être des employés et l'efficacité opérationnelle. Il fait l'objet d'un suivi mensuel et d'un rapport annuel au Conseil d'Administration par le Directeur des Ressources Humaines et Chargé de mission TIC, Patrimoine et ESG.

Stellantis suit également le pourcentage de travailleurs couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité. Cet indicateur clé de performance représente la proportion d'employés protégés par notre système de gestion conçu pour gérer systématiquement les risques en matière de santé et de sécurité, se conformer aux exigences légales et promouvoir l'amélioration continue des performances en matière de sécurité. En suivant ce pourcentage, nos collaborateurs bénéficient de protocoles de sécurité structurés, contribuant ainsi à leur bien-être général et réduisant les risques d'accidents. Stellantis souhaite étendre la couverture de ses collaborateurs à un système de gestion de la santé et de la sécurité.

Le taux total d'accidents enregistrables (« TRIR ») mesure le nombre total d'accidents enregistrables par million d'heures travaillées. Stellantis vise à réduire continuellement son TRIR afin d'améliorer la sécurité et la santé au travail. Les accidents enregistrables comprennent tous les incidents nécessitant un traitement médical au-delà des premiers soins, des restrictions de travail ou des jours d'arrêt de travail. Le TRIR offre une vision complète de la sécurité au travail en identifiant un large éventail de types de blessures. Le suivi de ce taux permet à Stellantis d'identifier les points à améliorer, d'améliorer la formation à la sécurité et de mettre en œuvre des mesures préventives pour minimiser les blessures.

6.3 Environnement

Stellantis a défini des objectifs environnementaux et des indicateurs clés de performance (KPI) pour suivre ses progrès et améliorer sa durabilité environnementale. Vous trouverez ci-dessous les chiffres et objectifs détaillés relatifs à la performance environnementale de Stellantis.

Indicateurs clés de performance Environnementaux Stellantis

ICP	Année			
Réduction des émissions absolues de GES (%) dans les Portées 1, 2 et 3 par rapport à l'année de référence 2021 (fCO ₂ -eq)	Résultat	2021	527.5M	
	Résultat	2024	414.7M -21%	
	Objectifs	2030		-30%
		2038	Zéro carbone net, avec une compensation à un chiffre des émissions résiduelles	
Part de l'électricité décarbonée utilisée dans les opérations propres	Résultat	2021	45%	
	Résultat	2024	59%	
	Objectif	2030		100%
		2038		100%
Part de l'APV des principaux fournisseurs ayant des objectifs de réduction de CO ₂	Résultat	2021	>55%	
	Résultat	2024	>84%	
	Objectif	2030		95%
		2038	Zéro carbone net de la chaîne d'approvisionnement avec une compensation	

L'indicateur clé de performance (KPI) « Émissions de GES » suit la réduction des émissions absolues de GES pour les Portées 1, 2 et 3, par rapport à l'année de référence 2021, soulignant ainsi les efforts de Stellantis pour réduire son empreinte carbone. La Portée 1 couvre les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées, la Portée 2 les émissions indirectes liées aux achats d'électricité et de chauffage, et la Portée 3 englobe toutes les autres émissions indirectes de la chaîne de valeur de la Société. Des facteurs externes tels que la disponibilité d'énergie décarbonée, les avancées en matière d'infrastructures de réseau et les politiques publiques de soutien aux véhicules électriques à batterie influencent cet indicateur clé de performance. Le rapport RSE 2023 de Stellantis détaille les émissions de GES pour 2022 et 2023, en notant les ajustements par rapport à l'année de référence 2021 pour

l'élargissement du reporting des Portées 1 et 2 en 2024. Les objectifs d'émissions des Portées 1 et 2 représentent chacun moins de 1 % des émissions totales de GES, ce qui renforce l'impact des réductions de la Portée 3.

L'indicateur clé de performance (KPI) « Part de l'électricité décarbonée utilisée dans les opérations propres » mesure la proportion d'électricité consommée par Stellantis provenant de sources d'énergie renouvelables ou à faibles émissions de carbone. Ce KPI est essentiel pour évaluer l'engagement de Stellantis à réduire son empreinte carbone et à adopter des pratiques énergétiques durables. Il reflète le pourcentage de la consommation totale d'électricité des installations de Stellantis provenant de sources décarbonées telles que l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique. Influencé par la disponibilité et l'intégration des énergies renouvelables, ainsi que par les investissements dans l'efficacité énergétique, cet indicateur permet à Stellantis de suivre les progrès réalisés vers la réalisation de ses objectifs environnementaux.

La part de l'APV des principaux fournisseurs ayant des objectifs de réduction de CO₂ conformes à l'Accord de Paris mesure la part des dépenses d'approvisionnement de Stellantis allouée aux fournisseurs ayant défini des objectifs de réduction des émissions de CO₂ conformes aux objectifs de l'Accord de Paris. Cet indicateur clé de performance est essentiel pour évaluer l'engagement de Stellantis à favoriser une chaîne d'approvisionnement durable et à garantir que ses partenaires stratégiques s'engagent à réduire leur empreinte carbone. Les fournisseurs clés sont ceux qui fournissent des produits stratégiques essentiels et les principaux fournisseurs sont déterminés par leur APV. En se concentrant sur ces fournisseurs, Stellantis exploite son pouvoir d'achat pour générer un impact environnemental significatif, lorsque cela est possible, dans sa chaîne d'approvisionnement. Les données reflètent le pourcentage d'APV provenant de fournisseurs dont les objectifs de réduction des émissions de CO₂ respectent les exigences strictes de l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et idéalement à 1,5 °C. Cet indicateur est influencé par l'engagement des fournisseurs en faveur du développement durable, leur capacité à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction des émissions de CO₂ et leur transparence dans la communication des progrès.

7. Rapport d'implémentation

Résumé du Plan de vigilance Stellantis 2024

Les initiatives les plus importantes de Stellantis en matière de vigilance en 2024 sont les suivantes :



Gouvernance

Stellantis a renforcé sa gouvernance en intégrant la vigilance à sa stratégie. Cela a impliqué l'amélioration des politiques, des processus et de l'implication des dirigeants afin de garantir la vigilance, pilier central de nos opérations. Le Comité directeur du reporting et de la divulgation en matière de développement durable a été créé dans l'objectif de superviser les informations ESG et garantir leur exactitude et leur conformité. En 2024, Stellantis a amélioré son système transversal en mettant en œuvre une logique d'évaluation des risques afin de répondre aux risques spécifiques liés aux pays, aux matières premières et aux produits de base. Grâce à des systèmes de surveillance automatisés, la Société procède à des audits réguliers et met en place des canaux de retour d'information pour les parties prenantes afin d'identifier et de résoudre rapidement les risques potentiels au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Grâce à son programme d'assistance téléphonique Integrity, Stellantis dispose d'une plateforme confidentielle, multilingue et accessible 24 h/24 et 7 j/7. Elle permet de signaler les comportements contraires à l'éthique, garantissant ainsi des enquêtes et un suivi indépendants approfondis. Ces outils renforcent l'engagement de Stellantis en faveur des pratiques éthiques, des droits humains et de la durabilité environnementale, favorisant une culture d'intégrité et de vigilance dans l'ensemble de ses opérations.



En termes de droits humains

Stellantis a réalisé des audits sociaux et environnementaux 3S sur site afin d'approfondir sa connaissance des aspects relatifs aux droits humains au sein de la chaîne de valeur. Ces audits étaient basés sur les nouveaux critères d'évaluation des risques. Stellantis a également mis en place une politique de libre consentement préalable et éclairé (CLPE) afin de protéger et de respecter les droits des communautés autochtones affectées par nos activités commerciales.



En termes de Santé et de Sécurité

Stellantis a continué à privilégier la santé et la sécurité en développant des programmes communautaires axés sur l'éducation, la santé et le développement économique. La Société a également implémenté des évaluations complètes des risques et des mesures préventives afin d'améliorer la sécurité au travail. Le programme « We All Care » a été développé pour promouvoir des normes optimales de santé et de sécurité.



En termes de Protection environnementale

Stellantis a réalisé des progrès significatifs en matière de durabilité environnementale grâce au recyclage et à la réutilisation de l'eau. La Société a également investi dans de nouvelles technologies et de nouveaux procédés afin de réduire son impact environnemental, notamment par le développement de ses activités d'économie circulaire et la création du pôle d'économie circulaire SUSTAINera à Mirafiori, en Italie. Dans son rapport annuel 2024, Stellantis est fière de présenter ses réalisations en matière de réduction des émissions de GES, tant par véhicule/intensité qu'en termes de valeur absolue. Ces réalisations témoignent de l'engagement de la Société en faveur du développement durable et de ses efforts proactifs pour lutter contre le changement climatique. Pour plus de détails, veuillez consulter notre rapport annuel 2024.

Perspectives du Plan de vigilance de Stellantis :

Stellantis participe activement aux forums sectoriels et collabore avec les organismes de réglementation afin de se tenir informé des nouvelles tendances et des meilleures pratiques. Cet engagement nous permet d'améliorer nos opérations et de nous conformer aux normes et réglementations internationales. Stellantis s'engage à renforcer continuellement ses efforts d'engagement auprès de ses parties prenantes. Nos engagements futurs incluent les suivants :



Renforcer les relations avec les fournisseurs

Nous continuerons à bâtir des chaînes d'approvisionnement solides et responsables en étroite collaboration avec nos fournisseurs afin d'améliorer leurs performances sociales et environnementales. Cela inclut le support et les ressources nécessaires pour que nos fournisseurs adoptent des pratiques durables et réduisent leur empreinte écologique.



Élargissement des programmes communautaires

Stellantis prévoit d'étendre ses programmes de soutien communautaire en 2025, en mettant l'accent sur l'éducation, la santé et le développement économique. En 2024, nous avons renforcé notre engagement auprès des parties prenantes auprès de divers groupes représentant les peuples autochtones et leurs droits, et nous espérons poursuivre ce travail en externe comme en interne avec nos groupes de ressources pour les employés.



Transparence et reporting continus

Stellantis s'engage à améliorer la transparence de ses efforts en matière de développement durable. Nous continuerons à suivre et rendre compte de nos progrès, en tenant nos parties prenantes informées de l'impact de nos initiatives. Cela implique de définir des objectifs et des indicateurs clairs afin de mesurer nos performances et de rendre compte de nos réalisations et de nos défis.



Innovation pour la durabilité

Nous investirons dans de nouvelles technologies et de nouveaux procédés afin de réduire notre impact environnemental et de contribuer à une économie décarbonée. Nous explorerons également les possibilités de collaboration avec les parties prenantes pour des mesures communes de durabilité.

8. Annexe

Description du risque

La section suivante présente la définition des risques telle que requise par l'Article L. 225-102-4 du Code de commerce. Pour plus d'informations sur la manière dont Stellantis gère ces risques, veuillez-vous reporter aux sections suivantes, notamment aux sections « *Procédures d'évaluation* » et « *Mesures de prévention et d'atténuation* ».

HR1 : Conditions d'emploi précaires, instabilité de l'emploi et manque de protection sociale

Les pratiques d'emploi et la transformation en une entreprise de mobilité technologique peuvent avoir un impact sur les droits des travailleurs, notamment en termes de stabilité de l'emploi, de rémunération équitable et d'accès à la protection sociale. Le recours à des contrats temporaires ou à court terme peut entraîner une précarité de l'emploi, limitant l'accès à des avantages sociaux essentiels tels que les soins de santé, les régimes de retraite, les congés payés et les aménagements d'accessibilité. Un taux de rotation élevé et des horaires de travail imprévisibles peuvent contribuer à un environnement de travail instable, affectant le bien-être des employés en termes de conditions de travail et de sécurité financière.

Chez Stellantis, ces risques peuvent survenir au sein même de ses activités, où la flexibilité de la main-d'œuvre est un aspect essentiel des besoins de production. Si les garanties de conditions de travail stables et équitables sont insuffisantes, les droits des travailleurs pourraient être affaiblis, réduisant ainsi leur pouvoir de négociation et leur sécurité d'emploi globale.

HR2 : Détérioration du dialogue social

Un dialogue social efficace est essentiel pour garantir des relations de travail équitables, protéger les droits des travailleurs et maintenir un dialogue constructif entre la direction, les employés, les sous-traitants et les autres parties prenantes. Une rupture de ce dialogue peut révéler des difficultés dans les processus de communication et de négociation, pouvant entraîner des restrictions à la liberté d'association et à la négociation collective, des discriminations à l'encontre des employés syndiqués ou une baisse des avantages sociaux.

Chez Stellantis, où les opérations reposent sur une diversité de contrats de travail et valorisent leur valeur, le maintien d'un dialogue social fort est crucial. Tout affaiblissement de ces mécanismes pourrait entraîner une restriction de l'accès aux syndicats, une ingérence dans la représentation des employés, voire des mesures punitives telles que le licenciement ou la rétrogradation des employés impliqués dans des activités syndicales.

HR3 : Discrimination à l'embauche et à l'emploi

La discrimination dans les pratiques d'embauche et/ou d'emploi survient lorsque des individus ne bénéficient pas d'un accès égal aux opportunités, aux droits ou aux avantages. Cela peut créer des disparités au sein de la Société et limiter l'évolution professionnelle en raison de facteurs indépendants des compétences ou de la performance.

Chez Stellantis, favoriser l'égalité des chances exige des pratiques justes et transparentes à toutes les étapes de l'emploi, y compris le recrutement, la sélection, l'embauche, la promotion et le licenciement. Cela s'applique également aux décisions concernant les affectations, les salaires, les avantages sociaux, l'accès à la formation, les évaluations de performance et l'avancement professionnel.

HR4 : Harcèlement moral et sexuel

Le harcèlement au travail constitue une grave violation des droits fondamentaux des employés, affectant leur bien-être, leur confort ou leur sécurité, leur santé mentale et leur environnement de travail en général. Il peut survenir dans des environnements sous haute pression où des charges de travail exigeantes, des délais serrés ou des structures hiérarchiques créent un climat qui exacerbe les tensions. Le harcèlement au travail, qu'il soit psychologique ou physique, peut être difficile à détecter et à signaler, en particulier dans les environnements d'entreprise où les rapports de force peuvent dissuader les victimes de s'exprimer.

Chez Stellantis, les employés peuvent être victimes de harcèlement au travail de la part de la direction ou de leurs collègues, les risques étant accrus dans les environnements dynamiques ou très stressants. Le harcèlement peut prendre de multiples formes, notamment le harcèlement moral, verbal ou sexuel.

HR5 : Violation de la liberté d'expression

Les restrictions à la liberté d'expression des employés représentent un risque important pour les droits fondamentaux, ce qui peut impacter la transparence, la confiance et le bien-être des employés sur le lieu de travail. Ces restrictions peuvent prendre diverses formes, notamment la censure, l'intimidation, la manipulation de l'information, la répression hiérarchique ou une surveillance excessive.

Dans toute entreprise, y compris Stellantis, les employés qui expriment des opinions divergentes, que ce soit en interne ou lors de discussions publiques en dehors du travail, peuvent subir des conséquences néfastes telles que des représailles, une stagnation de carrière, voire un licenciement injustifié. Bien que ce risque ne soit pas explicitement identifié comme un risque majeur dans l'évaluation des risques pour les droits de l'homme de 2024, Stellantis en reconnaît le potentiel, qui sera inclus dans l'évaluation de 2025 et est donc inclus dans notre Plan de vigilance 2024.

HR6 : Violation des droits humains des travailleurs des fournisseurs

Les risques pour les droits humains, la santé et la sécurité des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement surviennent lorsque les conditions d'emploi ne respectent pas les normes fondamentales du travail, ce qui entraîne un travail précaire, de l'exploitation, des restrictions de droits et des environnements de travail dangereux, en particulier dans les pays où les conflits et les troubles sociaux sont plus fréquents. Les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie automobile sont exposés à des risques potentiels pour leur santé et leur sécurité mentales et physiques, en particulier dans les secteurs qui s'appuient sur de vastes réseaux de fournisseurs et des modèles de production axés sur les coûts. Le recours à des fournisseurs à bas prix et à des pratiques de production à haute intensité peut contribuer à un traitement inéquitable, à un accès limité aux droits du travail (tels que la liberté d'association et la négociation collective) et à une exposition accrue aux risques professionnels.

Les travailleurs des fournisseurs impliqués dans la production de pièces et de matériaux automobiles peuvent être confrontés à des conditions d'emploi instables, notamment des contrats temporaires ou à court terme qui limitent la sécurité de l'emploi et l'accès aux protections sociales. Par ailleurs, de mauvaises conditions de travail, une formation inadéquate et l'absence de mesures de sécurité adéquates peuvent avoir un impact négatif sur leurs droits fondamentaux et leur bien-être physique et mental.

HR7 : Violation des droits des communautés locales

Des risques liés à la violation des droits des parties prenantes externes peuvent survenir dans les zones où les activités de la chaîne d'approvisionnement ont un impact sur les communautés locales. Les activités des fournisseurs dans des secteurs à haut risque, tels que l'extraction de ressources et le développement de nouvelles mines ou la modification de mines existantes, peuvent affecter les communautés locales en raison de conflits fonciers, d'une dégradation de l'environnement ou de la perturbation des économies locales suite à la perte d'emplois. Cela peut entraîner le déplacement de populations, l'absence de consultation ou de consentement, ou une indemnisation inadéquate des personnes concernées.

Le non-respect adéquat des droits des communautés locales, notamment leur droit au consentement libre, préalable et éclairé, peut entraîner des violations des droits de l'homme. Cela inclut un déficit de reconnaissance des conséquences sociales des activités de Stellantis et le fait de ne pas fournir aux communautés locales un accès à la justice ou à des recours en cas de griefs.

HR8 : Violation des données personnelles et de la vie privée

La protection des données personnelles est cruciale pour les entreprises, notamment dans des secteurs tels que l'automobile, où la dépendance croissante aux services numériques, aux véhicules connectés et aux solutions de mobilité suscite d'importantes préoccupations en matière de confidentialité des données. Le non-respect de cette obligation pourrait porter atteinte au droit à la vie privée des individus, notamment en ce qui concerne les informations relatives à leurs données personnelles, leurs habitudes de conduite, leurs données de géolocalisation et l'utilisation de leur véhicule. Cela pourrait aller de la collecte de données non autorisée à des failles de cybersécurité.

Pour Stellantis, garantir la protection des données personnelles est crucial, notamment dans le contexte où la Société intègre des technologies numériques avancées à ses véhicules et services. Tout manquement aux réglementations en matière de protection des données et aux normes de cybersécurité pourrait entraîner des violations de la vie privée et des sanctions.

HR9 : Pratiques non éthiques, corruption et pots-de-vin

La corruption et les pratiques commerciales contraires à l'éthique peuvent entraîner des violations des droits humains au sein des opérations et de la chaîne de valeur de toute entreprise. Les pots-de-vin, les pratiques frauduleuses et les conflits d'intérêts peuvent compromettre des conditions de travail équitables, entraver la justice pour les victimes d'abus et contribuer aux inégalités sociales.

Dans le secteur automobile, la corruption peut se manifester de diverses manières : pots-de-vin pour contourner les protections du travail, falsification d'audits sur les conditions de travail ou paiements illicites pour obtenir des contrats sans vérification préalable des impacts sur les droits humains. Ces pratiques peuvent favoriser le travail forcé, des conditions de travail dangereuses ou le vol de salaires au sein des usines des fournisseurs. De plus, la corruption peut affaiblir les mécanismes de surveillance, rendant difficile pour les travailleurs ou les communautés concernés d'obtenir réparation en cas de violation de leurs droits.

Pour Stellantis, le non-respect des normes éthiques et de la transparence pourrait également restreindre la capacité des travailleurs à signaler les abus, car la peur des représailles ou la suppression des plaintes peut faire taire les victimes et créer des vulnérabilités à la discrimination, au harcèlement ou à l'exploitation.

HS1 : Maladies professionnelles et accidents du travail

Les maladies professionnelles et les accidents du travail désignent les problèmes de santé ou les blessures dont les employés peuvent souffrir en raison de leur environnement, de leurs conditions ou de leurs tâches. Les maladies professionnelles se développent au fil du temps suite à l'exposition à des dangers sur le lieu de travail, notamment des produits chimiques et des toxines, tandis que les accidents du travail sont des événements soudains entraînant des blessures voir le décès dans le cadre des activités professionnelles.

Chez Stellantis, il existe des expositions potentielles à des dangers susceptibles de provoquer des blessures ou des maladies professionnelles. Les dangers courants, s'ils ne sont pas maîtrisés, comprennent, sans s'y limiter, les glissades, les trébuchements et les chutes, les risques liés au fonctionnement des équipements, les risques électriques, les risques chimiques et le bruit.

HS2 : Détérioration du bien-être et des conditions de travail

Ce risque désigne les dangers potentiels pour la santé physique, mentale et émotionnelle des employés résultant des conditions dans lesquelles ils exercent leurs activités professionnelles. Ils peuvent résulter d'environnements de travail inadéquats, tels que des espaces de travail mal ventilés ou ergonomiques, ou de pratiques préjudiciables au bien-être général des employés, comme une charge de travail excessive, un manque de soutien ou des pauses insuffisantes.

Chez Stellantis, la santé mentale et le bien-être pourraient se détériorer en raison de plusieurs facteurs de stress potentiels. Les travailleurs peuvent subir une pression pour atteindre les objectifs de production, créant une atmosphère stressante susceptible de contribuer à l'épuisement professionnel. L'insécurité de l'emploi, due au recours aux contrats temporaires ou aux fluctuations de la demande de production, peut accroître l'anxiété. Dans les bureaux, les délais serrés, le manque d'autonomie ou la communication insuffisante de la direction peuvent entraîner de la frustration et affecter le bien-être au travail.

HS3 : Troubles musculo-squelettiques

Les troubles musculo-squelettiques sont des affections des muscles, articulations, tendons, ligaments et nerfs, souvent causées par des mouvements répétitifs, des postures contraignantes ou un effort physique prolongé au travail. Ces troubles peuvent entraîner des absences pour raisons de santé et des douleurs chroniques chez les employés.

Chez Stellantis, ce risque peut survenir chez les ouvriers des chaînes de montage qui effectuent souvent des tâches répétitives pendant de longues périodes. Sans un programme d'ergonomie adapté, une mauvaise conception du poste de travail peut entraîner des douleurs dorsales chroniques, des tendinites ou un syndrome du canal carpien.

HS4 : Sécurité des véhicules

Les défauts de sécurité des véhicules peuvent entraîner des blessures, voire des décès, pour les utilisateurs finaux et les passagers, en particulier les clients vulnérables. Chez Stellantis, la sécurité des véhicules est également

une préoccupation majeure pour les autres usagers de la route, notamment les cyclistes, les piétons et les autres automobilistes.

ENV1 : Émissions de CO₂

Chez Stellantis, ces risques englobent :

- Les émissions de la chaîne de valeur aval de Stellantis, principalement liées aux émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre (« GES ») des véhicules, émises comme sous-produits de l'extraction et de la combustion du carburant dans les véhicules, ou de l'extraction du carburant pour produire l'électricité utilisée par les véhicules électriques (« VE »). Ces émissions contribuent à l'augmentation de la concentration de GES dans l'atmosphère, ce qui accélère le changement climatique. Les conséquences environnementales comprennent la hausse des températures mondiales, la modification des conditions météorologiques et la perturbation des écosystèmes.
- Les émissions industrielles, générées par les activités de fabrication, qui, si elles dépendent des combustibles fossiles, augmentent l'empreinte carbone.
- Les émissions de la chaîne d'approvisionnement, qui résultent de l'approvisionnement en matières premières telles que l'acier, l'aluminium et les matières premières des véhicules électriques, ainsi que de leur transport par camions ou navires alimentés aux combustibles fossiles.

ENV2 : Pollution de l'air, de l'eau et du sol

La pollution de l'air, de l'eau et des sols peut survenir tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie automobile, par le rejet de substances nocives dans l'air, les plans d'eau et les sols.

Chez Stellantis, la pollution de l'air, de l'eau et des sols peut être due aux processus de fabrication et à l'utilisation des véhicules. La pollution de l'air est causée par les processus de fabrication industrielle, même lorsque les limites d'émission légales sont respectées. La pollution de l'eau et des sols peut survenir en cas de rejet accidentel de polluants, et le rejet d'eaux usées traitées dans le respect des valeurs limites contribue également à la pollution de l'eau. La pollution des sols peut également résulter des processus d'extraction des matières premières et de l'élimination inappropriée de produits chimiques dangereux lors des opérations de production ou de maintenance des véhicules.

ENV3 : Dégradation de la biodiversité

Les activités et les chaînes de valeur de l'industrie automobile peuvent contribuer à la dégradation de la biodiversité (perte ou déclin de la diversité et de la santé des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques) résultant de la pollution, de la surexploitation des ressources, de la mauvaise gestion des déchets et des émissions de GES.

Chez Stellantis, ce risque peut être lié aux impacts sur la biodiversité en termes d'utilisation des sols, de pollution issue des processus de fabrication des véhicules et d'émissions de GES liées à leur utilisation. En outre, les fournisseurs, fabricants et sous-traitants de la chaîne d'approvisionnement de Stellantis peuvent avoir un impact négatif sur les ressources naturelles et la diversité des organismes vivants dans les écosystèmes. Cet impact peut provenir de l'extraction de métaux et de minéraux bruts pour les batteries, de l'utilisation de grandes quantités d'eau et de produits chimiques dans les installations de traitement, qui peuvent dégrader les terres et contaminer les sols et l'eau, ainsi que de l'extraction de ressources dans des zones abritant des espèces menacées et dans des zones protégées.

ENV4 : Production de déchets

Les déchets sont générés tout au long de la chaîne de valeur. Une gestion inadéquate des déchets peut contribuer à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, en plus de la production excessive de déchets évitables. Les

mesures de réutilisation et de recyclage appropriées ne sont pas mises en œuvre et les ressources ne sont pas préservées.

Chez Stellantis, la production de déchets intervient à différentes étapes du processus de fabrication, notamment au niveau des matériaux d'emballage, de la production des véhicules et de la remise à neuf des composants. Cela pourrait accroître les risques liés à des processus de production inefficaces, à des commandes excessives de matériaux ou à des pratiques de tri des déchets inadéquates au sein des usines.

CP1 : Inefficacité ou indisponibilité du mécanisme d'alerte

Les employés ou les parties prenantes externes peuvent rencontrer des obstacles lorsqu'ils souhaitent utiliser le mécanisme d'alerte pour signaler des préoccupations, des violations ou d'autres problèmes. Ces difficultés peuvent provenir de divers facteurs, notamment la crainte de représailles de la part de la direction ou des collègues, des doutes quant à la confidentialité et à l'efficacité du mécanisme de signalement, la méconnaissance des voies de signalement et des obstacles organisationnels tels que des problèmes de langue ou un accès limité. De plus, des politiques de protection des lanceurs d'alerte ou des protections juridiques inadéquates peuvent dissuader les employés d'utiliser le système.